

PAR COURRIEL

Québec, le 21 février 2023

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 10 février 2023, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« les données accessibles et/ou les règles en matière d'octroi de Programme supplément au loyer (PSL) pour les personnes en situation d'itinérance qui font l'objet de dettes et/ou de déguerpissements pour la période de 2020 à aujourd'hui. »

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe en ce qui concerne les règles d'octroi.

... 2

Toutefois, en ce qui concerne les données, il appert nous ne détenons pas les renseignements demandés. En effet, les programmes en lien avec le *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique* (RLRQ, c. S-8, r. 1) sont en gestion déléguée auprès des mandataires de la Société d'habitation du Québec.

Ainsi, en ce qui concerne cette partie de votre demande, nous vous invitons à contacter le responsable de l'accès à l'information des offices d'habitation dont vous trouverez les coordonnées en annexe.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A--2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Copie signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2022-2023-57

RLRQ, chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ

CADRE NORMATIF 2021-2023

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS ET SIGLE	2
1 DESCRIPTION DU PROGRAMME	3
2 OBJECTIF DU PROGRAMME	3
3 ADMISSIBILITÉ	4
3.1 Ménages admissibles	4
3.3 Logements admissibles	7
3.4 Logements non admissibles	8
4 DEMANDE DE LOGEMENT À LOYER MODIQUE	9
4.1 Présentation d'une demande	9
4.2 Évaluation d'une demande	9
5 AIDE FINANCIÈRE	10
5.1 Montant de l'aide financière	10
5.2 Dépenses admissibles	10
5.3 Dépense non admissible	10
5.4 Octroi, versement et fin de l'aide financière	10
5.5 Cumul des aides financières	10
6 RESPONSABILITÉS DU MÉNAGE BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE FINANCIÈRE ..	11
7 GESTION DU PROGRAMME	11
8 ENTENTE AVEC LE LOCATEUR	11
9 PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS	11
10 REDDITION DE COMPTES ET SUIVI DES AIDES FINANCIÈRES	12
11 SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME	12
12 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU PROGRAMME	12

DÉFINITIONS ET SIGLE

Loyer reconnu

Montant mensuel fixé par le propriétaire et stipulé dans un bail pour la location d'un logement désigné.

Le montant du loyer reconnu des logements ne peut pas dépasser 150% du loyer médian du marché (LMM) au moment de l'engagement original du logement par l'organisme. Le LMM est déterminé par la Société en fonction de la typologie du logement ainsi que de la nature des services fournis.

Ménage

Une ou plusieurs personnes qui occupent un logement.

Office d'habitation

Association ayant la personnalité morale et constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

Programme

Programme de supplément au loyer – marché privé.

Société

Société d'habitation du Québec.

1 DESCRIPTION DU PROGRAMME

Pour aider les ménages à faible revenu à se loger, la Société a mis en place le Programme qui leur fournit une aide afin qu'ils puissent habiter dans des logements qui appartiennent à un propriétaire privé, une coopérative ou un organisme sans but lucratif, tout en payant un loyer correspondant à 25 % de leur revenu.

Le Programme a pour avantage de loger davantage de ménages à faible revenu, de réduire la concentration des personnes économiquement faibles et de favoriser la participation de l'entreprise privée. Il vise à répondre rapidement aux besoins d'aide au logement des ménages les plus défavorisés. Ces ménages se composent principalement de familles monoparentales, de personnes âgées et de personnes seules. Plusieurs de ces personnes vivent des problématiques particulières (santé mentale, toxicomanie, etc.) et présentent un besoin permanent d'aide au logement. Sans ce soutien financier, elles se retrouveraient dans une plus grande précarité et pauvreté et risqueraient d'être dans une situation d'instabilité résidentielle.

De 2015 à 2019, le nombre de ménages en attente d'un logement, d'une habitation à loyer modique ou subventionné par l'entremise d'un programme de supplément au loyer, a diminué progressivement de 41 131 à 36 548. Cette diminution serait, en partie, attribuable aux subventions octroyées dans le cadre du Programme. Toutefois, en raison de la conjonction de la pandémie et de l'effervescence du marché immobilier, le nombre de ménages en attente d'un logement a augmenté à 37 149 en 2020 puis à 37 553 en 2021.

La gestion des logements subventionnés par le Programme est encadrée par la Loi sur la Société d'habitation du Québec, le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (chapitre S-8, r. 1), le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (chapitre S-8, r. 3) et le Code civil du Québec.

2 OBJECTIF DU PROGRAMME

Le Programme vise à assurer l'accès à un logement et à la stabilité résidentielle des ménages les plus défavorisés. Plus particulièrement, l'objectif du Programme est de diminuer le nombre de ménages qui accordent plus de 25 % de leur revenu en frais de logement.

3 ADMISSIBILITÉ

3.1 Ménages admissibles

L'admissibilité des ménages se divise en cinq volets, soit un volet Régulier où l'admissibilité des ménages est conforme au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique et quatre autres volets où l'admissibilité des ménages peut inclure des exceptions à ce règlement. Ces quatre volets se distinguent également par certaines conditions d'admissibilité des ménages identifiés. Le volet Urgence vise les ménages à faible revenu sans caractéristiques particulières, mais qui sont sans logis, le volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale est pour les personnes victimes de violence conjugale ou intrafamiliale et Ménages en situation d'itinérance sont réservés à des ménages ciblés par des mesures d'intervention en lien avec l'itinérance, puis le volet Protection de la jeunesse est destiné aux ménages composés de jeunes provenant des services d'hébergement en protection de la jeunesse

3.1.1 Volet Régulier

Pour être admissible à ce volet, le ménage doit répondre aux critères d'admissibilité prévus au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

3.1.2 Volet Urgence

Pour être admissible au volet Urgence, en plus de respecter les règles prévues au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- il doit être sans logement ou le sera incessamment;
- il doit être inscrit au registre des demandes de location d'un logement à loyer modique ou accepter d'être inscrit à un tel registre, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce règlement, aux fins de la détermination de l'admissibilité d'un demandeur au présent volet, est admissible le demandeur qui répond aux critères suivants :

- il satisfait à l'une ou l'autre des conditions de résidence ou de citoyenneté suivantes :
 - il est citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c. 27); ou
 - il est une personne reconnue au Canada, par le tribunal compétent, comme réfugiée ou personne à protéger ou est une personne à qui le ministre a accordé la protection au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; ou
 - il est une personne titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vertu de l'article 24 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente; ou

- il est une personne autorisée à soumettre au Canada une demande de résidence permanente en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ou du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (DORS/2002-227) et qui a été sélectionnée conformément à la Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1) par le ministre responsable de l'application de cette loi;
- il est résident du Québec;
- ses revenus réels de l'année civile qui précède la date du dépôt de la demande ou ses revenus prévus pour l'année en cours, et le cas échéant ceux de son ménage, sont égaux ou inférieurs au montant maximal lui permettant d'être admissible à un logement à loyer modique selon le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Ces revenus sont établis en respectant l'article 15 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

3.1.3 Volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale

Pour être admissible au volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale, en plus de respecter les règles prévues au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, le demandeur doit répondre à l'un ou l'autre des critères suivants :

- il est victime de violence conjugale ou intrafamiliale selon une attestation délivrée par une maison d'hébergement, par un corps de police ou par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux;
- il habite dans une maison d'aide et d'hébergement de première étape, ou une maison d'hébergement de transition, aussi appelée maison de deuxième étape;
- il doit être inscrit au registre des demandes de location d'un logement à loyer modique ou accepter d'être inscrit à un tel registre, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce règlement, aux fins de la détermination de l'admissibilité d'un demandeur en vertu du présent volet, est admissible le demandeur :

- qui ne satisfait pas aux conditions de résidence ou de citoyenneté prévues au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 14 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique;
- dont les revenus réels de l'année civile qui précède la date du dépôt de la demande ou ses revenus prévus pour l'année en cours, et le cas échéant ceux de son ménage, sont égaux ou inférieurs au montant maximal lui permettant d'être admissible à un logement à loyer modique selon le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Ces revenus sont établis en respectant l'article 15 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce qui précède, la Société peut dans des cas exceptionnels ou pour des motifs humanitaires, rendre admissible au volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale, aux conditions qu'elle détermine, un demandeur qui ne répond pas aux conditions d'admissibilité.

Le cas échéant, la Société informe le Secrétariat du Conseil du trésor de tout recours à ce pouvoir discrétionnaire. Elle transmet à ce dernier un bilan des sommes versées pour des cas exceptionnels ou des motifs humanitaires, des conditions qu'elle a déterminées et des raisons justifiant le recours à ce mécanisme exceptionnel, au plus tard le 30 septembre de chaque année.

3.1.4 Volet Ménages en situation d'itinérance

Pour être admissible au volet Ménages en situation d'itinérance, en plus de respecter les règles prévues au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, le demandeur doit :

- être sans domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre;
- être identifié par un organisme offrant des services d'accompagnement aux ménages en situation d'itinérance;
- être inscrit au registre des demandes de location d'un logement à loyer modique ou accepter d'être inscrit à un tel registre, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce règlement, aux fins de la détermination de l'admissibilité d'un demandeur en vertu du présent volet, est admissible le demandeur qui :

- serait inadmissible en vertu du paragraphe 3° de l'article 14, soit le demandeur qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et réside au Québec;
- serait inadmissible en vertu du paragraphe 2° de l'article 16, soit le demandeur qui a déguerpi d'un logement à loyer modique sans aviser le locateur;
- serait inadmissible en vertu du paragraphe 4° de l'article 16, soit le demandeur ou, le cas échéant, l'un des membres de son ménage, qui a une dette envers un locateur de logements à loyer modique pour défaut de paiement du loyer ou dommages causés à l'immeuble de ce locateur tant que cette dette n'est pas éteinte;
- serait inadmissible en vertu du paragraphe 6° de l'article 16, soit être inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement; dans le présent paragraphe, l'expression «temps plein» a le sens que lui donnent les articles 9 et 10 de la Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3);
- ne peut produire les documents attestant les renseignements visés à l'article 11 relatif à la demande de location d'un logement à loyer modique.

3.1.5 Volet Protection de la jeunesse

Pour être admissible au volet Protection de la jeunesse, en plus de respecter les règles prévues au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, le demandeur doit :

- être sans logement ou le sera incessamment à sa sortie d'un service d'hébergement en protection de la jeunesse;
- être identifié et accompagné par un organisme du réseau public de santé et de services sociaux ou du milieu communautaire offrant des services d'accompagnement vers une stabilité résidentielle aux jeunes provenant des services d'hébergement en protection de la jeunesse;
- être inscrit au registre des demandes de location d'un logement à loyer modique ou accepter d'être inscrit à un tel registre, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce règlement, aux fins de la détermination de l'admissibilité d'un demandeur en vertu du présent volet, est admissible le demandeur qui :

- serait inadmissible en vertu du paragraphe 6° de l'article 16, soit être inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement; dans le présent paragraphe, l'expression «temps plein» a le sens que lui donnent les articles 9 et 10 de la Loi sur l'aide financière aux études ([chapitre A-13.3](#)).

3.2 (Abrogée).

3.3 Logements admissibles

Pour être admissible au Programme, un logement doit répondre aux conditions suivantes :

- appartenir à un propriétaire privé, une coopérative ou un organisme sans but lucratif qui a signé, en vertu du Programme, une entente avec un office d'habitation;
- être situé sur le territoire du Québec;
- avoir un loyer au bail ne dépassant pas 120 % du loyer médian du marché reconnu par la Société;
- avoir un loyer au bail ne dépassant pas 150 % du loyer médian du marché reconnu par la Société pour les logements situés sur le territoire de la Municipalité Les Îles-de-la-Madeleine;
- avoir un loyer au bail ne dépassant pas 150 % du loyer médian du marché reconnu par la Société pour les logements des volets Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale, Ménages en situation d'itinérance et Protection de la jeunesse;
- exceptionnellement, pour 600 logements autorisés par la Société répartis entre les volets Régulier et Urgence, le pourcentage maximal du loyer médian du marché peut être accordé, selon le tableau suivant :

Taux d'inoccupation du secteur ciblé selon la typologie de logement	Loyer maximum par rapport au loyer médian du marché
≥ 3,0 %	120 %
2,5 % à 2,9 %	130 %
2,0 % à 2,4 %	140 %
< 2,0 %	150 %

Malgré ce qui précède, la Société peut dans des cas exceptionnels ou pour des motifs humanitaires, rendre admissible, aux conditions qu'elle détermine, un logement dont le loyer au bail ne serait pas conforme au tableau ci-dessus.

Le cas échéant, la Société informe le Secrétariat du Conseil du trésor de tout recours à ce pouvoir discrétionnaire. Elle transmet à ce dernier un bilan des sommes versées pour des cas exceptionnels ou des motifs humanitaires, des conditions qu'elle a déterminées et des raisons justifiant le recours à ce mécanisme exceptionnel, au plus tard le 30 septembre de chaque année.

3.4 Logements non admissibles

N'est pas admissible au Programme, un logement :

- impropre à l'habitation, c'est-à-dire que son état constitue une menace sérieuse pour la santé et la sécurité de ses occupants ou du public ou qu'il a été déclaré tel par le tribunal ou une autorité compétente;
- situé dans un immeuble subventionné dans le cadre des programmes suivants de la Société : Accèslogis Québec, Achat-Rénovation pour la réalisation de logements coopératifs sans but lucratif, Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal (Intervention 1 - soutien à la réalisation de logements abordables);
- situé sur le territoire d'une réserve indienne.

4 DEMANDE DE LOGEMENT À LOYER MODIQUE

4.1 Présentation d'une demande

Une demande doit être soumise à un office d'habitation en remplissant le formulaire de demande, accompagnée des pièces justificatives requises à son soutien tel que prévu au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. La demande peut se faire en tout temps.

De plus, s'il y a lieu, dans le volet Urgence, le demandeur doit fournir une preuve de citoyenneté canadienne ou du statut de résident permanent ou, une copie de la lettre de l'autorité canadienne compétente établissant que la personne est un réfugié ou une personne à protéger ou encore une personne protégée au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ou, une copie d'un permis de séjour temporaire dont la codification établit qu'il a été délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou, une copie de la lettre délivrée par les autorités canadiennes de l'immigration établissant que la personne est autorisée à soumettre au Canada une demande de résidence permanente et copie du certificat de sélection certifiant la décision de sélection de la personne à titre permanent par le ministre responsable de la Loi sur l'immigration au Québec.

4.2 Évaluation d'une demande

L'office d'habitation reçoit, examine, vérifie et classe la demande conformément au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Les demandes présentées par un demandeur répondant à l'une des conditions suivantes doivent être traitées en priorité par l'office d'habitation, selon l'ordre suivant :

1. il est victime de violence conjugale ou intrafamiliale selon une attestation délivrée par une maison d'hébergement, par un corps de police ou par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux;
2. il a au moins un enfant à charge, soit un enfant de moins de 18 ans ou un enfant de 18 ans et plus, s'il est aux études à temps plein;
3. il répond aux conditions d'admissibilité des volets Urgence, Ménages en situation d'itinérance et Protection de la jeunesse.

La première a préséance sur tout autre ordre de priorité prévu à une procédure de gestion des demandes visées à l'article 23 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique et des demandes de relogement, adoptée par règlement du demandeur conformément à l'article 23.1 de ce règlement.

5 AIDE FINANCIÈRE

5.1 Montant de l'aide financière

Lorsqu'un logement admissible est attribué à un ménage par l'office d'habitation, l'aide financière prend la forme d'une subvention dont le montant correspond à 90 % de la différence entre le loyer reconnu et la part payée par le ménage calculée conformément au [Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique](#).

Aussi, lors du départ d'un ménage, s'il est nécessaire de réparer le logement admissible en raison des dommages causés par ce dernier, la Société contribue à 90 % des coûts de réparation.

5.2 Dépenses admissibles

Les dépenses suivantes sont admissibles au Programme :

- la différence entre le loyer reconnu et la part payée par le ménage calculée conformément au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique;
- les frais liés à la réparation des dommages causés à un logement par le ménage.

5.3 Dépense non admissible

Toute dépense pour des services réalisés par des entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics n'est pas admissible.

5.4 Octroi, versement et fin de l'aide financière

L'aide financière est octroyée mensuellement, le premier de chaque mois. Cette aide est versée au locateur, à l'acquit du loyer du ménage. Bien que les ménages soient les bénéficiaires de l'aide financière, il convient de préciser que celle-ci est rattachée au logement et non à la personne. Exceptionnellement, l'aide peut être versée directement au locataire.

L'aide financière rattachée au logement est accordée pour une durée maximale de cinq ans.

Le versement de l'aide financière est conditionnel à la disponibilité des fonds du Programme.

5.5 Cumul des aides financières

Le cumul des aides financières publiques ne peut dépasser les dépenses admissibles au Programme. Le calcul du cumul s'effectue exclusivement sur ces dépenses admissibles.

Il inclut les aides provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), de leurs sociétés d'État et des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du Programme. Aux fins des règles de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris dans l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

6 RESPONSABILITÉS DU MÉNAGE BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Un ménage bénéficiaire de l'aide financière doit rembourser à la Société ou à son mandataire tout montant reçu lorsqu'il a fait une fausse déclaration ou n'a pas respecté les conditions du Programme. Une fausse déclaration constitue toute déclaration ou tout renseignement erroné ainsi que toute omission ou information incomplète ayant eu pour effet direct ou indirect le versement, par la Société ou par un office d'habitation, d'une aide financière à laquelle le ménage n'avait pas droit.

7 GESTION DU PROGRAMME

La Société confie aux offices d'habitation l'administration du Programme. À cet effet, la Société doit conclure une entente avec chacun des offices d'habitation concernés afin de préciser les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Les offices d'habitation peuvent bénéficier d'une rétribution pour la gestion du Programme, selon l'utilisation des logements subventionnés, cette rétribution ne peut dépasser un montant de 15,50 \$ par logement par mois. De plus, un montant d'un maximum de 550 \$ est alloué pour l'ouverture d'un dossier d'un nouveau logement subventionné.

8 ENTENTE AVEC LE LOCATEUR

Lorsque l'aide financière est versée au locateur, l'office d'habitation et le locateur doivent conclure une entente afin d'établir les modalités de versement de la subvention au locateur du logement admissible ainsi que de préciser les obligations et responsabilités de chacune des parties. La durée maximale de la subvention pour un logement admissible est de cinq ans.

9 PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités où l'on retrouve des logements admissibles au Programme doivent conclure une entente avec la Société et l'office d'habitation afin d'établir les modalités de leur participation financière. Cette contribution devra représenter 10 % des coûts de subvention, de réparation, s'il y a lieu, des dommages causés au logement par le locataire et de gestion des logements subventionnés dans le cadre du Programme.

10 REDDITION DE COMPTES ET SUIVI DES AIDES FINANCIÈRES

Les offices d'habitation doivent rendre des comptes à la Société. Ils doivent à cette fin lui transmettre l'information et les documents relatifs aux logements subventionnés dans le cadre du Programme sous leur gestion au minimum annuellement et, lorsqu'elle le requiert. Ils doivent également se conformer à toutes ses exigences en matière de tenue de livres, de rapports, d'états financiers ou de transfert des droits d'un immeuble visé par l'entente qu'ils ont signée. Les ententes de gestion doivent comprendre des modalités de transmission par l'office d'habitation des données nécessaires à l'appréciation des résultats du Programme.

Par ailleurs, la Société ou ses représentants peuvent en tout temps vérifier les livres, registres, données et autres documents relatifs au Programme et s'enquérir de tout fait lié à l'exécution du mandat de l'office d'habitation. La Société fera rapport à l'office d'habitation de toutes les anomalies décelées dans la gestion du Programme et, le cas échéant, des mesures que ce dernier doit prendre pour régulariser la situation.

11 SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

Une évaluation du Programme sera transmise au Secrétariat du Conseil du trésor (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes) au plus tard le 31 janvier 2023.

12 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU PROGRAMME

Le Programme entre en vigueur à la date de son autorisation.

Le présent Programme prend fin le 31 mars 2023, à l'exception des ententes conclues et non terminées avant la fin du Programme qui doivent être respectées par la Société. Toutefois, le gouvernement peut y mettre fin en tout temps avant cette date.

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS

CADRE NORMATIF 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

Définitions et sigle	iv
1. DESCRIPTION DU PROGRAMME	1
2. Objectif et volets du Programme	1
3. VOLET 1 – SUPPLÉMENT AU LOYER d'urgence	2
3.1. Objectif et sous-volets	2
3.2. Sous-volet Régulier	2
3.2.1. Ménages admissibles	2
3.2.2. Logements admissibles	3
3.2.3. Logements non admissibles.....	4
3.3. Sous-volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale	4
3.3.1. Ménages admissibles	4
3.3.2. Logements admissibles	5
3.3.3. Logements non admissibles.....	5
3.4. Sous-volet Projet Chez soi.....	5
3.4.1. Ménages admissibles	5
3.4.2. Logements admissibles	5
3.4.3. Logements non admissibles.....	5
3.5. Sous-volet Ménages en situation d'itinérance.....	5
3.5.1. Ménages admissibles	5
3.5.2. Logements admissibles	6
3.5.3. Logements non admissibles.....	6
3.6. Sous-volet Protection de la jeunesse.....	6
3.6.1. Ménages admissibles	6
3.6.2. Logements admissibles	7
3.6.3. Logements non admissibles.....	7
3.7. Demande de logement à loyer modique pour les cinq sous-volets.....	7
3.7.1. Présentation d'une demande	7

3.7.2.	Évaluation d'une demande.....	7
3.8.	Aide financière.....	8
3.8.1.	Montant de l'aide financière	8
3.8.2.	Dépense admissible.....	8
3.8.3.	Dépense non admissible.....	8
3.8.4.	Octroi, versement et fin de l'aide financière	8
3.8.5.	Cumul des aides financières	8
3.9.	Responsabilités du ménage bénéficiaire de l'aide financière	9
3.10.	Gestion du supplément au loyer d'urgence.....	9
3.11.	Entente avec le locateur	9
3.12.	Participation financière des municipalités.....	9
3.13.	Reddition de comptes et suivi des aides financières	9
4.	VOLET 2 – SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS.....	10
4.1.	Objectif	10
4.2.	Admissibilité	10
4.2.1.	Municipalités admissibles.....	10
4.3.	Demande de l'aide financière	10
4.3.1.	Présentation d'une demande	10
4.3.2.	Évaluation d'une demande.....	10
4.4.	Aide financière.....	11
4.4.1.	Montant de l'aide financière	11
4.4.2.	Dépenses admissibles	11
4.4.3.	Dépense non admissible	11
4.4.4.	Octroi, versement et fin de l'aide financière	11
4.4.5.	Cumul des aides financières	12
4.4.6.	Reddition de compte	12
4.5.	Situation particulière	12
5.	VOLET 3 – SUBVENTION AUX offices d'habitation.....	13
5.1.	Objectif	13
5.2.	Admissibilité	13
5.2.1.	Offices d'habitation admissibles.....	13
5.3.	Demande de l'aide financière	13
5.3.1.	Présentation d'une demande	13
5.3.2.	Évaluation d'une demande.....	13
5.4.	Aide financière.....	14
5.4.1.	Montant de l'aide financière	14

5.4.2. Dépenses admissibles	14
5.4.3. Dépense non admissible	14
5.4.4. Octroi, versement et fin de l'aide financière	14
5.4.5. Cumul des aides financières	14
5.4.6. Reddition de compte	14
5.5. Participation financière des municipalités	15
6. Suivi et évaluation du Programme	15
7. Entrée en vigueur et durée du Programme.....	15

DÉFINITIONS ET SIGLE

LOYER RECONNU

Montant mensuel fixé par le propriétaire et stipulé dans un bail pour la location d'un logement désigné.

Le montant du loyer reconnu des logements ne peut pas dépasser 120 % ou 150 % (selon le sous-volet du volet 1 du Programme) du loyer médian du marché au moment de l'engagement original du logement par l'organisme. Le loyer médian du marché est déterminé par la Société en fonction de la typologie du logement ainsi que de la nature des services fournis.

MÉNAGE

Une ou plusieurs personnes qui occupent un logement.

MUNICIPALITÉ

Toute municipalité locale ainsi que toute municipalité régionale de comté qui a déclaré sa compétence sur les matières prévues par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) en vertu de l'un des articles 678.0.1 ou 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1).

OFFICE D'HABITATION

Association ayant la personnalité morale et constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

PSL

Programme de supplément au loyer

PROGRAMME

Programme de supplément au loyer d'urgence et de subventions aux municipalités

REGISTRE PARTAGÉ

Plateforme informatisée permettant aux ménages de déposer une demande de logement et de constituer une base de données de ces demandes afin d'en faciliter le traitement équitable.

SARL

Service d'aide à la recherche de logement.

SOCIÉTÉ

Société d'habitation du Québec.

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

La recherche de logement est difficile pour les ménages qui se retrouvent sans logis, particulièrement dans la période entourant le 1^{er} juillet dans des municipalités connaissant une pénurie de logements ou encore à la suite d'un sinistre. Les ménages les plus vulnérables tels que les familles à la recherche de grands logements, les nouveaux immigrants, les individus aux prises avec des problèmes graves (santé mentale, toxicomanie, déficience intellectuelle, violence conjugale ou intrafamiliale) n'ont pas forcément des amis ou des proches pour les loger temporairement. C'est pourquoi le Programme a été mis en place afin de fournir une aide temporaire d'urgence pour ces ménages sans logis ou sur le point de l'être.

Le Programme demeure d'actualité en 2021 car malgré l'augmentation du taux d'inoccupation des logements locatifs pour l'ensemble du Québec à 2,5 % en octobre 2020, la rareté des logements locatifs abordables perdure dans certains secteurs. Par exemple, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, le taux d'inoccupation sur l'île de Montréal a augmenté à 3,2 %, mais il est resté bas à 1,2 % dans l'ensemble des banlieues hors de l'île de Montréal. Aussi, les taux d'inoccupation des logements dont le loyer est inférieur à la moyenne (903 \$) dans la RMR de Montréal sont moindres que pour les logements dont le loyer est plus élevé : il est estimé à 1,6 % pour les logements dont le loyer est inférieur à 625 \$ comparativement à 2,7 % pour les logements dont la fourchette de loyer est de 900 \$ à 1 299 \$.

La gestion des logements subventionnés par le Programme est encadrée par la [Loi sur la Société d'habitation du Québec](#), le [Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique](#) (chapitre S-8, r. 1), le [Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique](#) (chapitre S-8, r. 3) et le [Code civil du Québec](#).

2. OBJECTIF ET VOLETS DU PROGRAMME

Le Programme a pour objectif de soutenir l'accès au logement pour les ménages les plus vulnérables en fournissant une aide temporaire d'urgence aux ménages qui se retrouvent sans logis en raison d'une pénurie de logements locatifs, particulièrement dans la période entourant le 1^{er} juillet ou à la suite d'un sinistre.

Le Programme comprend trois volets :

- Volet 1 - Supplément au loyer d'urgence : permet un accès rapide à un logement bénéficiant d'une subvention à des ménages à faible revenu qui se retrouvent sans logis. Ainsi, bien que le logement appartienne à un propriétaire privé, une coopérative ou un organisme sans but lucratif, la part assumée par le ménage pour le paiement du loyer correspond à 25 % de son revenu pour se loger plus certaines charges;
- Volet 2 - Subvention aux municipalités : consiste en des subventions aux municipalités pour couvrir une partie des coûts des services d'aide d'urgence dispensés aux citoyens sans logis;

- Volet 3 – Subvention aux offices d’habitation : consiste en des subventions aux offices d’habitation pour assurer un SARL aux citoyens sans logis.

3. VOLET 1 – SUPPLÉMENT AU LOYER D’URGENCE

3.1. Objectif et sous-volets

Procurer rapidement un logement d’urgence aux ménages vulnérables à faible revenu qui se retrouvent sans logis sur le marché locatif privé, tout en payant un loyer semblable à celui d’un logement à loyer modique.

Le volet 1 du programme se compose de cinq sous-volets qui concourent au même objectif, mais qui se distinguent par certaines conditions d’admissibilité des ménages et des logements.

Le premier sous-volet (Régulier) vise les ménages à faible revenu sans caractéristique particulière, le deuxième sous-volet (Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale) est pour les personnes victimes de violence conjugale ou intrafamiliale, le troisième sous-volet (Projet Chez soi) et le quatrième sous-volet (Ménages en situation d’itinérance) sont réservés à des ménages ciblés par des mesures d’intervention en lien avec l’itinérance, puis le cinquième sous-volet (Protection de la jeunesse) est destiné aux ménages composés de jeunes provenant des services d’hébergement en protection de la jeunesse.

3.2. Sous-volet Régulier

3.2.1. Ménages admissibles

Pour être admissible au sous-volet Régulier, en plus de respecter les règles prévues au Règlement sur l’attribution des logements à loyer modique, le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- il doit être sans logement ou le sera incessamment;
- il doit être inscrit au registre des demandes de location d’un logement à loyer modique ou accepter d’être inscrit à un tel registre, conformément à l’article 12 du Règlement sur l’attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce règlement, aux fins de la détermination de l’admissibilité d’un demandeur au présent volet, est admissible le demandeur qui répond aux critères suivants :

- il satisfait à l’une ou l’autre des conditions de résidence ou de citoyenneté suivantes :
 - il est citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c. 27); ou
 - il est une personne reconnue au Canada, par le tribunal compétent, comme réfugiée ou personne à protéger ou est une personne à qui le ministre a accordé la protection au sens de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés; ou

- il est une personne titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vertu de l'article 24 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente; ou
- il est une personne autorisée à soumettre au Canada une demande de résidence permanente en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ou du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (DORS/2002-227) et qui a été sélectionnée conformément à la Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1) par le ministre responsable de l'application de cette loi;
- il est résident du Québec;
- ses revenus réels de l'année civile qui précède la date du dépôt de la demande ou ses revenus prévus pour l'année en cours, et le cas échéant ceux de son ménage, sont égaux ou inférieurs au montant maximal lui permettant d'être admissible à un logement à loyer modique selon le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Ces revenus sont établis en respectant l'article 15 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

3.2.2. Logements admissibles

Pour être admissible au sous-volet Régulier, un logement doit répondre aux conditions suivantes :

- appartenir à un propriétaire privé, une coopérative ou un organisme sans but lucratif;
- être situé sur le territoire du Québec;
- avoir un loyer au bail ne dépassant pas 150 % du loyer médian du marché reconnu par la Société et être accordé, en conformité avec le tableau suivant :

Taux d'inoccupation du secteur ciblé selon la typologie de logement	Loyer maximum par rapport au loyer médian du marché
≥ 3,0 %	120 %
2,5 % à 2,9 %	130 %
2,0 % à 2,4 %	140 %
< 2,0 %	150 %

Malgré ce qui précède, la Société peut dans des cas exceptionnels ou pour des motifs humanitaires, rendre admissible, aux conditions qu'elle détermine, un logement dont le loyer au bail ne serait pas conforme au tableau ci-dessus.

Le cas échéant, la Société informe le Secrétariat du Conseil du trésor de tout recours à ce pouvoir discrétionnaire. Elle transmet à ce dernier un bilan des sommes versées pour des cas exceptionnels ou des motifs humanitaires, des conditions qu'elle a déterminées et des raisons justifiant le recours à ce mécanisme exceptionnel, au plus tard le 30 septembre de chaque année.

3.2.3. Logements non admissibles

N'est pas admissible au Programme, un logement :

- impropre à l'habitation, c'est-à-dire que son état constitue une menace sérieuse pour la santé et la sécurité de ses occupants ou du public ou qu'il a été déclaré tel par le tribunal ou une autorité compétente;
- situé dans un immeuble subventionné dans le cadre des programmes suivants mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec : AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif et Logement abordable Québec, programme municipal financé en vertu de l'intervention 1° du Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal (soutien à la réalisation de logements abordables);
- situé sur le territoire d'une réserve indienne.

3.3. Sous-volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale

3.3.1. Ménages admissibles

Pour être admissible au sous-volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale, en plus de respecter les règles prévues au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, le demandeur doit répondre à l'un ou l'autre des critères suivants :

- il est victime de violence conjugale ou intrafamiliale selon une attestation délivrée par une maison d'hébergement, par un corps de police ou par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux;
- il habite dans une maison d'aide et d'hébergement de première étape, ou une maison d'hébergement de transition, aussi appelée maison de deuxième étape;
- il doit être inscrit au registre des demandes de location d'un logement à loyer modique ou accepter d'être inscrit à un tel registre, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce règlement, aux fins de la détermination de l'admissibilité d'un demandeur en vertu du présent volet, est admissible le demandeur :

- qui ne satisfait pas aux conditions de résidence ou de citoyenneté prévues au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 14 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique;
- dont les revenus réels de l'année civile qui précède la date du dépôt de la demande ou ses revenus prévus pour l'année en cours, et le cas échéant ceux de son ménage, sont égaux ou inférieurs au montant maximal lui permettant d'être admissible à un logement à loyer modique selon le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Ces revenus sont établis en respectant l'article 15 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce qui précède, la Société peut dans des cas exceptionnels ou pour des motifs humanitaires, rendre admissible au sous-volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale, aux conditions qu'elle détermine, un demandeur qui ne répond pas aux conditions d'admissibilité.

Le cas échéant, la Société informe le Secrétariat du Conseil du trésor de tout recours à ce pouvoir discrétionnaire. Elle transmet à ce dernier un bilan des sommes versées pour des cas exceptionnels ou des motifs humanitaires, des conditions qu'elle a déterminées et des raisons justifiant le recours à ce mécanisme exceptionnel, au plus tard le 30 septembre de chaque année.

3.3.2. Logements admissibles

Pour être admissible au sous-volet Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale, un logement doit répondre aux conditions suivantes :

- appartenir à un propriétaire privé, une coopérative ou un organisme sans but lucratif;
- être situé sur le territoire du Québec;
- avoir un loyer au bail ne dépassant pas 150 % du loyer médian du marché reconnu par la Société.

3.3.3. Logements non admissibles

Les logements non admissibles sont les mêmes que ceux de la section 3.2.3.

3.4. Sous-volet Projet Chez soi

3.4.1. Ménages admissibles

Pour être admissible au sous-volet Projet Chez soi, le demandeur doit répondre aux conditions suivantes :

- bénéficier d'une subvention dans le cadre des mesures transitoires pour le projet Chez soi au moment de sa demande;
- demeurer sur le territoire de la ville de Montréal.

3.4.2. Logements admissibles

Pour être admissible au sous-volet Projet Chez soi, le logement doit répondre aux conditions suivantes :

- être situé sur tout le territoire de la ville de Montréal;
- avoir un loyer au bail ne dépassant pas 120 % du loyer médian du marché reconnu par la Société.

3.4.3. Logements non admissibles

Les logements non admissibles sont les mêmes que ceux de la section 3.2.3.

3.5. Sous-volet Ménages en situation d'itinérance

3.5.1. Ménages admissibles

Pour être admissible au sous-volet Ménages en situation d'itinérance, en plus de respecter les règles prévues au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, le demandeur doit :

- être sans domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre;

- être identifié par un organisme offrant des services d'accompagnement aux ménages en situation d'itinérance;
- être inscrit au registre des demandes de location d'un logement à loyer modique ou accepter d'être inscrit à un tel registre, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

Malgré ce règlement, aux fins de la détermination de l'admissibilité d'un demandeur en vertu du présent volet, est admissible le demandeur qui :

- serait inadmissible en vertu du paragraphe 3° de l'article 14, soit le demandeur qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et réside au Québec;
- serait inadmissible en vertu du paragraphe 2° de l'article 16, soit le demandeur qui a déguerpi d'un logement à loyer modique sans aviser le locateur;
- serait inadmissible en vertu du paragraphe 4° de l'article 16, soit le demandeur ou, le cas échéant, l'un des membres de son ménage, qui a une dette envers un locateur de logements à loyer modique pour défaut de paiement du loyer ou dommages causés à l'immeuble de ce locateur tant que cette dette n'est pas éteinte;
- ne peut produire les documents attestant les renseignements visés à l'article 11 relatif à la demande de location d'un logement à loyer modique.

3.5.2. Logements admissibles

Pour être admissible au sous-volet Ménages en situation d'itinérance, le logement doit répondre aux conditions suivantes :

- appartenir à un propriétaire privé, une coopérative ou un organisme sans but lucratif;
- être situé sur le territoire du Québec;
- avoir un loyer au bail ne dépassant pas 150 % du loyer médian du marché reconnu par la Société.

3.5.3. Logements non admissibles

Les logements non admissibles sont les mêmes que ceux de la section 3.2.3.

3.6. Sous-volet Protection de la jeunesse

3.6.1. Ménages admissibles

Pour être admissible au sous-volet Protection de la jeunesse, en plus de respecter les règles prévues au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, le demandeur doit :

- être sans logement ou le sera incessamment à sa sortie d'un service d'hébergement en protection de la jeunesse;
- être identifié et accompagné par un organisme du réseau public de santé et de services sociaux ou du milieu communautaire offrant des services d'accompagnement vers une stabilité résidentielle aux jeunes provenant des services d'hébergement en protection de la jeunesse;

- être inscrit au registre des demandes de location d'un logement à loyer modique ou accepter d'être inscrit à un tel registre, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.

3.6.2. Logements admissibles

Pour être admissible au sous-volet Protection de la jeunesse, le logement doit répondre aux conditions suivantes :

- appartenir à un propriétaire privé, une coopérative ou un organisme sans but lucratif;
- être situé sur le territoire du Québec;
- avoir un loyer au bail ne dépassant pas 150 % du loyer médian du marché reconnu par la Société.

3.6.3. Logements non admissibles

Les logements non admissibles sont les mêmes que ceux de la section 3.2.3.

3.7. Demande de logement à loyer modique pour les cinq sous-volets

3.7.1. Présentation d'une demande

Une demande doit être soumise à un office d'habitation en remplissant le formulaire de demande de logement à loyer modique, accompagné des pièces justificatives requises à son soutien. La demande peut se faire en tout temps.

De plus, s'il y a lieu, dans le sous-volet Régulier, le demandeur doit fournir une preuve de citoyenneté canadienne ou du statut de résident permanent ou, une copie de la lettre de l'autorité canadienne compétente établissant que la personne est un réfugié ou une personne à protéger ou encore une personne protégée au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ou une copie d'un permis de séjour temporaire dont la codification établit qu'il a été délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente, ou une copie de la lettre délivrée par les autorités canadiennes de l'immigration établissant que la personne est autorisée à soumettre au Canada une demande de résidence permanente et copie du certificat de sélection certifiant la décision de sélection de la personne à titre permanent par le ministre responsable de la Loi sur l'immigration au Québec.

3.7.2. Évaluation d'une demande

L'office d'habitation reçoit, examine, vérifie et classe la demande conformément au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique et aux conditions relatives à l'admissibilité des ménages.

Les demandes présentées par un demandeur répondant à l'une des conditions suivantes doivent être traitées en priorité par l'office d'habitation, selon l'ordre suivant :

1. il est victime de violence conjugale ou intrafamiliale selon une attestation délivrée par une maison d'hébergement, par un corps de police ou par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux;
2. il a au moins un enfant à charge, soit un enfant de moins de 18 ans ou un enfant de 18 ans et plus, s'il est aux études à temps plein;

3. il s'est retrouvé sans logis à la fin du bail d'un logement qui a fait l'objet d'une reprise par le propriétaire.

La première priorité a préséance sur tout autre ordre de priorité prévu à une procédure de gestion des demandes visées à l'article 23 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique et des demandes de relogement, adoptée par règlement du demandeur conformément à l'article 23.1 de ce règlement.

3.8. Aide financière

3.8.1. Montant de l'aide financière

Lorsqu'un logement admissible est attribué à un ménage par l'office d'habitation, l'aide financière prend la forme d'une subvention dont le montant correspond à la différence entre le loyer reconnu et la part payée par le ménage calculée conformément au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique.

3.8.2. Dépense admissible

Seule la dépense suivante est admissible au volet 1 du Programme :

- la différence entre le loyer reconnu et la part payée par le ménage calculée conformément au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique.

3.8.3. Dépense non admissible

N'est pas admissible :

- toute dépense autre que celle associée à la différence entre le loyer reconnu et la part payée par le ménage et calculée conformément au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique.

3.8.4. Octroi, versement et fin de l'aide financière

L'aide financière est octroyée mensuellement, le premier de chaque mois. Lorsqu'une entente est signée entre l'office d'habitation et le locateur, cette aide est versée au locateur, à l'acquit du loyer. Exceptionnellement, lorsqu'il n'est pas possible de signer une entente avec le locateur, l'aide est versée directement au locataire.

L'aide financière rattachée au logement est accordée pour une durée maximale de trois ans pour les sous-volets Régulier et de cinq ans pour les sous-volets Victimes de violence conjugale ou intrafamiliale, Projet Chez soi, Ménages en situation d'itinérance et Protection de la jeunesse.

Le versement de l'aide financière est conditionnel à la disponibilité des fonds affectés à ce volet du Programme.

3.8.5. Cumul des aides financières

Le cumul des aides financières publiques ne peut dépasser les dépenses admissibles au Programme. Le calcul du cumul s'effectue exclusivement sur ces dépenses admissibles.

Il inclut les aides provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), de leurs sociétés d'État et des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du Programme. Aux fins des règles de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris dans l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

3.9. Responsabilités du ménage bénéficiaire de l'aide financière

Un ménage bénéficiaire de l'aide financière doit rembourser à la Société ou à son mandataire tout montant reçu lorsqu'il a fait une fausse déclaration ou n'a pas respecté les conditions du Programme. Une fausse déclaration constitue toute déclaration ou tout renseignement erroné ainsi que toute omission ou information incomplète ayant eu pour effet direct ou indirect le versement, par la Société ou par un office d'habitation, d'une aide financière à laquelle le ménage n'avait pas droit.

3.10. Gestion du supplément au loyer d'urgence

La Société confie aux offices d'habitation l'administration du volet 1 du Programme. À cet effet, la Société doit conclure une entente avec chacun des offices d'habitation concernés afin de préciser les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Les offices d'habitation peuvent bénéficier d'une rétribution pour la gestion du volet 1 du Programme, selon l'utilisation des logements subventionnés. Cette rétribution ne peut dépasser un montant de 15,50 \$ par logement par mois, en plus d'un montant maximal de 550 \$ alloué pour l'ouverture d'un dossier.

3.11. Entente avec le locateur

Lorsque l'aide financière est versée au locateur, l'office d'habitation et le locateur doivent conclure une entente afin d'établir les modalités de versement de la subvention au locateur du logement admissible ainsi que de préciser les obligations et responsabilités de chacune des parties.

3.12. Participation financière des municipalités

Les municipalités où l'on retrouve des logements admissibles au volet 1 doivent conclure une entente avec la Société et l'office d'habitation, à l'exception du sous-volet Projet Chez soi, afin d'établir les modalités de leur participation financière. Cette contribution devra représenter 10 % des coûts de subvention, de réparation, s'il y a lieu, des dommages causés au logement par le locataire et de gestion des logements subventionnés dans le cadre du Programme.

3.13. Reddition de comptes et suivi des aides financières

Les offices d'habitation doivent rendre compte à la Société. Ils doivent à cette fin lui transmettre l'information et les documents relatifs aux logements subventionnés dans le cadre du volet 1 du Programme sous leur gestion lorsqu'elle le requiert. Ils doivent également se conformer à toutes ses exigences en matière de tenue de livres, de rapports, d'états financiers ou de transfert des droits d'un immeuble visé par l'entente

qu'ils ont signée. Les ententes de gestion devront comprendre des modalités de transmission par l'office d'habitation des données nécessaires à l'appréciation des résultats du Programme.

Par ailleurs, la Société ou ses représentants peuvent en tout temps vérifier les livres, registres, données et autres documents relatifs au Programme et s'enquérir de tout fait relié à l'exécution du mandat de l'office d'habitation. La Société fera rapport à l'office d'habitation de toutes les anomalies décelées dans la gestion du Programme et, le cas échéant, des mesures que ce dernier doit prendre pour régulariser la situation.

4. VOLET 2 –SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS

4.1. Objectif

Appuyer les municipalités afin qu'elles maintiennent leur soutien auprès des ménages sans logis en raison d'une pénurie de logements ou à la suite d'un sinistre par des services d'aide d'urgence.

4.2. Admissibilité

4.2.1. Municipalités admissibles

Pour être admissible au volet 2 du Programme, une municipalité doit offrir des services d'urgence aux ménages qui se retrouvent sans logis, sans égard au fait que ces ménages soient ou non admissibles au volet 1.

Toute municipalité peut adopter par règlement un programme municipal complémentaire au présent volet. Ce programme devra être approuvé par la Société ainsi que toute modification à celui-ci.

4.3. Demande de l'aide financière

4.3.1. Présentation d'une demande

Une municipalité admissible doit soumettre une demande d'aide financière à la Société, accompagnée des pièces justificatives requises à son soutien.

La Société peut exiger de la municipalité tous renseignements ou toutes pièces justificatives en soutien de la demande. Elle peut également surseoir à l'étude de la demande d'aide financière jusqu'à ce que la municipalité lui ait fourni ces renseignements ou pièces justificatives.

4.3.2. Évaluation d'une demande

La Société procède à l'examen de la demande et des pièces justificatives qui l'accompagnent.

La Société confirme à la municipalité l'aide financière maximale à laquelle elle est admissible si elle respecte toutes les conditions du Programme et si elle s'engage à

respecter les conditions déterminées dans une entente de financement qui sera conclue entre la municipalité et la Société. Une fois l'entente de financement signée, l'aide financière peut être versée à la municipalité.

4.4. Aide financière

4.4.1. Montant de l'aide financière

La Société rembourse à la municipalité 50 % des dépenses admissibles assumées par la municipalité dans l'année civile visée, jusqu'à concurrence d'un montant de 0,80 \$ par habitant de la municipalité.

La population reconnue de la municipalité est celle établie dans le Répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Malgré ce qui précède, la Société pourra rembourser à la municipalité la totalité des dépenses admissibles assumées par celle-ci à la suite d'un sinistre majeur au sens de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3).

4.4.2. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont les frais liés :

- au déménagement et à l'entreposage sécuritaire des biens et des meubles des ménages sans logis;
- à l'hébergement temporaire;
- à toute autre dépense en lien avec la sécurité des ménages ou de leurs biens pour laquelle la municipalité aura présenté un budget autorisé par la Société.

Les dépenses admissibles doivent respecter un cadre budgétaire approuvé par la Société.

4.4.3. Dépense non admissible

Toute dépense pour des services réalisés par des entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics n'est pas admissible.

4.4.4. Octroi, versement et fin de l'aide financière

L'aide financière est versée à la municipalité comme suit :

- La municipalité doit soumettre à la Société une réclamation pour recevoir la subvention. Cette réclamation doit être effectuée selon un modèle approuvé par la Société et doit contenir des détails sur les ménages sans logis qui utilisent les services d'aide d'urgence ainsi que sur ces services et les coûts qui y sont rattachés.
- La réclamation doit être accompagnée de pièces justificatives comportant les informations suivantes : date du service, nom du client, description du bien ou du service, donneur de service et montant de la dépense à la fin des services rendus.

Malgré ce qui précède, aucune subvention ne pourra être versée à la municipalité avant l'approbation par la Société d'un cadre budgétaire que devra respecter la municipalité.

Le versement de l'aide financière est conditionnel à la disponibilité des fonds affectés à ce volet du Programme. La Société se réserve le droit, lors de l'approbation du cadre budgétaire de la municipalité, de limiter l'aide financière octroyée à la municipalité afin de tenir compte de la disponibilité de ces fonds.

4.4.5. Cumul des aides financières

Le cumul des aides financières publiques ne peut dépasser les dépenses admissibles au Programme. Le calcul du cumul s'effectue exclusivement sur ces dépenses admissibles. Il inclut les aides provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), de leurs sociétés d'État et des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du Programme. Aux fins des règles de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris dans l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

4.4.6. Reddition de comptes

La municipalité produit périodiquement à l'intention de la Société ou à la demande de celle-ci un rapport de ses activités réelles. Tout rapport doit respecter les règles administratives que la Société peut communiquer à la municipalité concernant le contenu d'un tel document.

La municipalité doit soumettre à la Société un état des revenus perçus et des dépenses effectuées au cours de l'année civile. Cet état doit être audité lorsque la subvention accordée à la municipalité dans le cadre du présent volet est supérieure à 150 000 \$. La mission d'audit doit être réalisée conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. L'auditeur doit s'assurer que les revenus et les dépenses de l'année civile visée ont été engagés en conformité avec les dispositions de l'entente de financement conclue entre la municipalité et la Société et des règles administratives du Programme. L'auditeur de l'état des revenus perçus et des dépenses effectuées est désigné par la municipalité.

L'état des revenus perçus et des dépenses effectuées doit être transmis à la Société au plus tard le 31 mars suivant la fin de l'année civile concernée.

4.5. Situation particulière

La Société peut, dans des cas exceptionnels et pour des motifs humanitaires, verser directement l'aide financière à un ménage, aux conditions qu'elle détermine, s'il réside dans une municipalité qui ne participe pas au volet 2 du Programme. Le cas échéant, la Société informe le Secrétariat du Conseil du trésor de tout recours à cette disposition. Elle transmet à ce dernier un bilan des sommes versées pour des cas exceptionnels ou des motifs humanitaires, des conditions qu'elle a déterminées et des raisons justifiant le recours à ce mécanisme exceptionnel, au plus tard le 30 septembre de chaque année.

5. VOLET 3 –SUBVENTION AUX OFFICES D’HABITATION

5.1. Objectif

Appuyer les offices d’habitation afin qu’ils soutiennent les ménages sans logis. Les SARL visent à informer, orienter et accompagner tout ménage, habitant dans la municipalité desservie, dans sa recherche de logement.

5.2. Admissibilité

5.2.1. Offices d’habitation admissibles

Pour être admissible au volet 3 du Programme, un office d’habitation doit :

- desservir une municipalité dont la population est d’au moins 25 000 habitants;
- offrir un SARL temporaire ou permanent aux ménages qui se retrouvent sans logis, sans égard au fait que ces ménages soient ou non admissibles au volet 1.

Un SARL temporaire est exploité moins de 12 mois par année civile et doit couvrir la période du 1^{er} mai au 31 août. Un SARL permanent est exploité, 12 mois par année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La population reconnue de la municipalité est celle établie dans le Répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

5.3. Demande de l’aide financière

5.3.1. Présentation d’une demande

Un office d’habitation admissible doit soumettre une demande d’aide financière à la Société, accompagnée des pièces justificatives requises à son soutien. Cette demande devra inclure un budget particulier au SARL.

La Société peut exiger de l’office d’habitation tous renseignements ou toutes pièces justificatives en soutien de la demande. Elle peut également surseoir à l’étude de la demande d’aide financière jusqu’à ce que l’office d’habitation lui ait fourni ces renseignements ou pièces justificatives.

5.3.2. Évaluation d’une demande

La Société procède à l’examen de la demande et des pièces justificatives qui l’accompagnent.

La Société confirme à l’office d’habitation l’aide financière maximale à laquelle il est admissible s’il respecte toutes les conditions du Programme et s’il s’engage à respecter les conditions déterminées dans une entente de financement qui sera conclue entre l’office d’habitation et la Société. Une fois l’entente de financement signée, l’aide financière peut être versée à l’office d’habitation.

5.4. Aide financière

5.4.1. Montant de l'aide financière

La Société rembourse à l'office d'habitation 90 % des dépenses admissibles assumées par ce dernier dans l'année civile visée, jusqu'à concurrence d'un montant de 45 000 \$ pour un SARL temporaire et de 180 000 \$ pour un SARL permanent.

5.4.2. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles associées aux activités du SARL:

- les frais généraux : locaux, matériel de bureau, infrastructure technologique;
- les salaires et avantages sociaux des employés qui administrent le SARL;
- les frais liés au développement et à la mise en œuvre d'un registre partagé.

5.4.3. Dépense non admissible

Toute dépense pour des services réalisés par des entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics n'est pas admissible.

5.4.4. Octroi, versement et fin de l'aide financière

L'aide financière est versée à l'office d'habitation comme suit :

- un premier versement représentant quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du montant total de la subvention à la suite de la signature de l'entente de financement;
- un deuxième versement représentant dix pour cent (10 %) du montant total de la subvention après le dépôt par l'office d'habitation à la Société du rapport final mentionné à la sous-section 5.4.6 et de l'acceptation de son contenu par la Société.

Le versement de l'aide financière est conditionnel à la disponibilité des fonds affectés à ce volet du Programme. La Société peut également réclamer à tout moment l'aide financière accordée en vertu du présent volet s'il est porté à sa connaissance tout fait qui rend la demande d'aide fautive, inexacte ou incomplète ou qui a pu en rendre la production irrégulière.

5.4.5. Cumul des aides financières

Le cumul des aides financières publiques ne peut dépasser les dépenses admissibles au Programme. Le calcul du cumul s'effectue exclusivement sur ces dépenses admissibles. Il inclut les aides provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), de leurs sociétés d'État et des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du Programme.

5.4.6. Reddition de comptes

L'office d'habitation bénéficiaire d'une aide financière doit fournir, à la date ou aux périodes convenues avec la Société, un rapport final, à la satisfaction de la Société, précisant l'utilisation de la subvention accordée, lequel doit établir qu'elle a été utilisée aux fins pour lesquelles elle a été versée.

À défaut de produire le rapport, la Société se réserve le droit de demander le remboursement, en tout ou en partie, de la somme versée conformément aux termes de l'entente de financement.

Le dernier versement de l'aide financière sera conditionnel à la transmission par l'office d'habitation de l'ensemble des données nécessaires à l'appréciation des résultats du Programme. Les ententes de financement précisent les modalités à cet égard.

5.5. Participation financière des municipalités

Les municipalités où l'on retrouve des offices d'habitation admissibles au volet 3 doivent conclure une entente avec la Société et l'office d'habitation afin d'établir les modalités de leur participation financière. Cette contribution devra représenter 10 % des dépenses admissibles.

6. SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

Une évaluation du Programme sera transmise au Secrétariat du Conseil du trésor (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes) au plus tard le 31 janvier 2023.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU PROGRAMME

Le Programme entre en vigueur à la date de son autorisation par le gouvernement et prend fin le 31 mars 2023, à l'exception des ententes conclues et non terminées avant la fin du Programme qui doivent être respectées par la Société. Toutefois, le gouvernement peut y mettre fin en tout temps avant cette date.

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OFFICES MUNICIPAUX ET RÉGIONAUX D'HABITATION (OMH ET ORH)

LES HAUTS-BOISÉS DE GRAND-MÈRE

Daniel Robichaud
Responsable de la gestion
113, rue 3e #100
Shawinigan (QC) G9N 1H5
Tél. : 819 537-5955
Télééc. : 819 537-5955
danielrobichaudomh@hotmail.com

OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS

Yves Durand
Président
649, boul. de la Gappe
Gatineau (QC) J8T 8G1
Tél. : 819 568-0033

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE L'ISLET

Joanne Chouinard
Directrice générale
114, av. Gaspé E.
Saint-Jean-Port-Joli (QC) G0R 3G0
Tél. : 418 598-4033 #103
Télééc. : 418 598-4033

OH DRUMMOND

David Bélanger
Directeur général
295, rue Cockburn
Drummondville (QC) J2C 5X6
Tél. : 819 474-1227 #223
Télééc. : 819 474-2793
marie-pier.maillet@ohdrummond.ca

OH THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Antonio Ciarciaglino
Directeur général
6, rue de l'Église #330
Sainte-Thérèse (QC) J7E 3L1
Tél. : 450 434-0502 #108
Télééc. : 450 434-4570
aciarciaglino@omhsainttherese.ca

OH THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Isabelle Couture
Directrice générale
6, rue de l'Église #330
Sainte-Thérèse (QC) J7E 3L1
Tél. : 450 434-1149 #124
Télééc. : 450 434-4570
direction@ohtdb.ca

OMH ACTON VALE

Réjean Dupuis
Directeur
1100, rue Guertin
Acton Vale (QC) J0H 1A0
Tél. : 450 546-4547
Télééc. : 450 546-0363
reggydupuis@sympatico.ca

OMH ADSTOCK

Manon Cloutier
Directrice
omhadstock@live.fr
362, rang 8 N.
Adstock (QC) G0N 1S0
Tél. : 418 335-2468
Télééc. : 418 335-7494

OMH AGUANISH

Nancy Bernier
Directrice
114, Jacques-Cartier
Aguanish (QC) G0G 1A0
Tél. : 418 533-2131
Télééc. : 418 533-2278
aguanish-omh@globetrotter.net

OMH ALMA

Alain Simard
Directeur
12, St-Joseph S.
Alma (QC) G8B 3E1
Tél. : 418 662-6640 #222
Télééc. : 418 668-8785
omha@omhalma.qc.ca

OMH AMOS

Jacques Lavoie
Directeur
182, 1ère Rue E.
Amos (QC) J9T 2G1
Tél. : 819 732-3254
Télééc. : 819 727-9792
Omhamos@cableamos.com

OMH AMQUI

Raynald Chouinard
Directeur
49, boul. Saint-Benoît E. #3
Amqui (QC) G5J 2B8
Tél. : 418 629-2858
Télééc. : 418 629-4870
omhamqui@c gocable.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH BAIE-COMEAU

Monique Dallaire
Directrice générale
1780, boul. Jolliet
Baie-Comeau (QC) G5C 1R4
Tél. : 418 589-9906 #224
Télééc. : 418 589-2836
ohm@ohmanicouagan.com

OMH BAIE-DES-SABLES

Diane Beaulieu
Directrice
90, rue de l'Église
Baie-des-Sables (QC) G0J 1C0
Tél. : 418 772-6030 #1100
omhbdables@globetrotter.net

OMH BAIE-DU-FEBVRE

Maryse Baril
Directrice
9, rue Verville
Baie-du-Febvre (QC) J0G 1A0
Tél. : 450 783-6422
Télééc. : 450 783-6423
municipalite@baie-du-febvre.net

OMH BAIE-ST-PAUL

Madeleine Desgagné
Directrice
29, rue Forget
Baie-Saint-Paul (QC) G3Z 1V1
Tél. : 418 435-2850
Télééc. : 418 435-3831
omhbaiesaintpaul@hotmail.com

OMH BARRAUTE

Gisèle Trottier
Directrice
541, 4e Rue O. C.P. 329
Barraute (QC) J0Y 1A0
Tél. : 819 734-6574

OMH BEAUCEVILLE

Jean Rosa
Directeur général
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télééc. : 418 227-9700
omsstgeo@globetrotter.net

OMH BEAUHARNOIS

Annie Lemieux
Directrice générale
186, ch. Saint-Louis
Beauharnois (QC) J6N 2H9
Tél. : 450 429-5798
Télééc. : 450 429-5363
directeur@omhbeauharnois.com

OMH BEAUMONT

Marc-Guy Létourneau
Directeur
2, boul. Mercier
Beaumont (QC) G0R 1C0
Tél. : 418 833-7368 #0
omhbeaumont@hotmail.ca

OMH BEAUPRÉ

Jean-Paul Paré
Directeur
11509, rue Royale
Beaupré (QC) G0A 1E0
Tél. : 418 827-4217
jpomh@videotron.ca

OMH BEAURIVAGE

Ginette Sylvain
Directrice
482 A, rue Principale
Saint-Patrice-de-Beaurivage (QC) G0S 1B0
Tél. : 418 596-2485
Télééc. : 418 596-2485
ginettesyl@hotmail.com

OMH BÉCANCOUR

Yvon Deshaies
Directrice
1, place des Coquelicots
Bécancour (QC) G9H 2N7
Tél. : 819 222-5628
Télééc. : 819 222-5629
omhbécancour@tr.cgocable.ca

OMH BEDFORD

Linda Roberge
Directrice
100, rue Habitat
Bedford (QC) J0J 1A0
Tél. : 450 248-3231
Télééc. : 450 248-3918
info@habitationbedford.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH BÉGIN

Louise Bouchard
Directrice
154, rue Villeneuve
Bégin (QC) G0V 1B0
Tél. : 418 672-1464
lelou1@hotmail.com

OMH BELOEIL

Anik Dionne
Directrice
465, St-Jean-Baptiste
Beloeil (QC) J3G 2V9
Tél. : 450 467-0552
omhbeloeil@qc.aira.com

OMH BERTHIERVILLE

Monique Rivest
Présidente
470, rue Montcalm
Berthierville (QC) J0K 1A0
Tél. : 450 759-1093
Télééc. : 450 759-6547
omhj@videotron.ca

OMH BIENCOURT

Laurette Dionne
Directrice
4, rue St-Marc
Biencourt (QC) G0K 1T0
Tél. : 418 499-2149
Télééc. : 418 499-2708
laurette.dionne@sympatico.ca

OMH BLAINVILLE

Frances W Auclair
Directrice
1038, Alain
Blainville (QC) J7C 2T8
Tél. : 450 434-1341
Télééc. : 450 434-5824
omhblainville@qc.aira.com

OMH BOISBRIAND

Pierre Di Blasio
Directeur
280, ch. de la Grande-Côte
Boisbriand (QC) J7G 2P6
Tél. : 450 437-4146
Télééc. : 450 437-5418
omhboisbriand@videotron.ca

OMH BOISCHATEL

Pierre Morin
5427, av. Royale
Boischatel (QC) G0A 1H0
Tél. : 418 998-9708
omhbois@gmail.com

OMH BOIS-DES-FILION

Nathalie Bernier
Directrice générale
437, Curé Édouard Lafortune #102
Bois-des-Filion (QC) J6Z 4C2
Tél. : 450 621-3722
omhboisdesfilion@bellnet.ca

OMH BONAVENTURE

Lauréat Arsenault
Directeur
117, av. de Louisbourg C.P. 5039
Bonaventure (QC) G0C 1E0
Tél. : 418 534-2090
Télééc. : 418 534-2096
omhbonaventure@globetrotter.net

OMH BROMONT

Sylvie Lafontaine
Directrice
600, Shefford
Bromont (QC) J2L 1C1
Tél. : 450 534-2140
Télééc. : 450 372-4145
bromont@omhgranby.qc.ca

OMH BRYSON

Marjolaine Lance
Directrice
380, ch. du Vieux Moulin C.P. 280
Bryson (QC) J0X 1H0
Tél. : 819 648-2439
Télééc. : 819 648-2170
omhdebryson@hotmail.com

OMH CAP-CHAT - LES MÉCHINS

Vicky Bernatchez
Directrice
1, Cassivi, bureau 1 C.P. 475
Cap-Chat (QC) G0J 1E0
Tél. : 418 786-2297
Télééc. : 418 786-5144
omhcapchat@cgcable.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH CAPLAN

Lise Castilloux
Directrice
5, boul. Perron E.
Caplan (QC) G0C 1H0
Tél. : 418 388-2075
Télé. : 418 388-2429
caplan@globetrotter.net

OMH CAP-ST-IGNACE

Sylvie Blanchet
C.P. 670
Cap-Saint-Ignace (QC) G0R 1H0
Tél. : 418 247-5662
Télé. : 418 247-1356
omhcapstignace@globetrotter.net

OMH CARLETON-ST-OMER

Georgette Arsenault
Préposée à la comptabilité
629, boul. Perron
Carleton-sur-Mer (QC) G0C 1J0
Tél. : 418 364-7073 #238
Télé. : 418 364-7314
omhcarletonstomer@carletonsurmer.com

OMH CHAMBLY

Sylvie Charbonneau
Directrice
30, Lafontaine #211
Chambly (QC) J3L 3K1
Tél. : 450 658-0248
Télé. : 450 658-9551
sylvieoch@bellnet.ca

OMH CHAMBORD

Rolande Desbiens
Directrice
1074, rte 155 (Victor Delamarre)
Lac-Bouchette (QC) G0W 1V0
Tél. : 418 348-6481
rolande54@xplonet.com

OMH CHANDLER

Ghislain Thériault
Directeur
430, av. du Domaine
Chandler (QC) G0C 1K0
Tél. : 418 689-3838
Télé. : 418 689-5972
omhc@globetrotter.net

OMH CHAPAIS

Manon St-Louis
Directrice
150, boul. Springer C.P. 1029
Chapais (QC) G0W 1H0
Tél. : 418 770-9577
Télé. : 418 748-4474
st-louis.manon@hotmail.com

OMH CHARETTE

Danielle D. Villemure
Directrice et secrétaire-trésorière
81, rue Réal
Charette (QC) G0X 1E0
Tél. : 819 221-2065
Télé. : 819 221-3493
omhcharette@sogetel.net

OMH CHARLEMAGNE

Jean-Marc Longchamps
Directeur
155, rue Antonio-Mercier
Charlemagne (QC) J5Z 3S5
Tél. : 450 582-2240
omhcharlemagne@megaquebec.net

OMH CHÂTEAUGUAY

Bertrand Loïselle
Directeur général
33, boul. St-Joseph
Châteauguay (QC) J6K 4P9
Tél. : 450 692-9652 #21
Télé. : 450 692-4387
omh@omhchateauguay.org

OMH CHÂTEAU-RICHER

Pauline Trudel
Directrice
7680, av. Royale
Château-Richer (QC) G0A 1N0
Tél. : 418 824-3272
omhchateauricher@live.ca

OMH CHÉNÉVILLE

Lise Strasbourg
Directrice
94, ch. Petite Nation
Chénéville (QC) J0V 1E0
Tél. : 819 428-7119
Télé. : 819 428-7425
omhcheneville@tlb.sympatico.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH CHIBOUGAMAU

Josée Bolduc
Directrice
268, rue Lanctôt
Chibougamau (QC) G8P 2P3
Tél. : 418 748-3277
Télé. : 418 748-3873
omhchibjosee@lino.com

OMH CHUTE-AUX-OUTARDES

Micheline Gagné
Directrice
1, rue Leblanc
Chute-aux-Outardes (QC) G0H 1C0
Tél. : 418 567-2278
Télé. : 418 567-2200
omhcao@globetrotter.net

OMH CLERMONT

Jean Chabot
Directeur général
21, Vermont #208
Clermont (QC) G4A 1K1
Tél. : 418 439-3424
Télé. : 418 439-3424
lespatriotes@hotmail.com

OMH CLERMONT

Martine Girard
Directrice
21, Vermont #208
Clermont (QC) G4A 1K1
Tél. : 418 439-3424
Télé. : 418 439-3424
omhclermont@videotron.ca

OMH COLOMBIER

Cathy Fortin
Directrice
576, Principale C.P. 118
Colombier (QC) G0H 1P0
Tél. : 418 565-3015
forcomh@globetrotter.net

OMH CONTRECOEUR

Michel Fontaine
Directeur
5095, rue Legendre
Contrecoeur (QC) J0L 1C0
Tél. : 450 587-5691
Télé. : 450 587-5185
omhcontrecoeur@videotron.ca

OMH COWANSVILLE

Catherine Carré
Directrice générale
200, Terrasse Bellerive
Cowansville (QC) J2K 1N6
Tél. : 450 263-2143
Télé. : 450 263-3452
direction@omhcowansville.ca

OMH CRABTREE

Paul Cormier
Président
90, 7e Avenue C.P. 539
Crabtree (QC) J0K 1B0
Tél. : 450 333-0550

OMH D'ALBANEL

Louise Gagnon
Directrice administrative
369, rue de l'Église
Albanel (QC) G8M 3G5
Tél. : 418 276-4160

OMH DAVELUYVILLE

Mercédèse Tourigny
Directrice
425, 5e Rue
Daveluyville (QC) G0Z 1C0
Tél. : 819 367-2166
Télé. : 819 367-2186
omhdaveluyville@lino.com

OMH DE LA MATAPÉDIA

Annie Castilloux
Directrice
61, St-Jacques N.
Causapscal (QC) G0J 1J0
Tél. : 418 756-3016 #2
direction@omhmatapedia.com

OMH DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK

Julie Branchaud
Directrice générale
222, rue Jeanne-Mance #26
Coaticook (QC) J1A 1W3
Tél. : 819 849-6238
ohcoaticook@videotron.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Denis Aubuchon
Directeur Général
800, rue Blondin
Sainte-Adèle (QC) J8B 2R1
Tél. : 450 229-2264
Télééc. : 450 229-2269
omhpdh@cgocable.ca

OMH DE LANAUDIÈRE SUD

Serge Desjardins
Président
1309, boul. des Seigneurs #101
Terrebonne (QC) J6W 5B1
Tél. : 450 471-9424

OMH DE L'ARC-EN-CIEL

Suzanne Poliquin
Directrice générale
7, 3ième Avenue
Roquemaure (QC) J0Z 3K0
Tél. : 819 787-2404
Télééc. : 819 787-2408
direction@omharcenciel.com

OMH DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Jean Paul Osborne
Directeur général
36, rue l'Entaille
Gatineau (QC) J8V 4E1
Tél. : 819 664-4970
Télééc. : 819 561-6898

OMH DE PRÉVOST

Daniel Denis
Directeur général
484, rue Labelle #Bureau 100
Saint-Jérôme (QC) J7Z 5L7
Tél. : 450 436-8095
Télééc. : 450 436-8195
omh@omhstjerome.qc.ca

OMH DE SAINT-CÉLESTIN

Pascale Lamoureux
Directrice
510, rue Marquis
Saint-Célestin (QC) J0C 1G0
Tél. : 819 229-3642
Télééc. : 819 229-1149
info@village-st-celestin.net

OMH DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

Denis Aubuchon
Directeur Général
800, rue Blondin
Sainte-Adèle (QC) J8B 2R1
Tél. : 450 229-2264
Télééc. : 450 229-2269
omhpdh@cgocable.ca

OMH DE ST-ALEXIS-DE-MONTCALM

Josée Perreault
Directrice
253, rue Principale
Saint-Alexis (QC) J0K 1T0
Tél. : 450 834-3317
Télééc. : 450 834-6418
omhrawdon@gmail.com

OMH DE ST-COLOMBAN

Christine Boyer
Directrice générale
15549, rue de St-Augustin
Mirabel (QC) J7N 2B1
Tél. : 450 475-6286
Télééc. : 450 475-6616
direction@omhmirabel.com

OMH DE STE-MONIQUE (NICOLET)

Marc Hébert
Directeur
680, rue du Bocage
Nicolet (QC) J3T 1V2
Tél. : 819 293-2867
Télééc. : 819 293-6857
omhnicolet@sogetel.net

OMH DE ST-VIANNEY

Jean-Pierre Beaupré
65, rue Ouellet #55 C.P. 64
Saint-Vianney (QC) G0J 3J0
Tél. : 418 629-1810
omhstvianney@globetrotter.net

OMH DÉGELIS

Pascale Simard
Directrice
369, Principale C.P. 219
Dégelis (QC) G5T 2G3
Tél. : 418 853-2236
Télééc. : 418 853-3464
omhdeg@bellnet.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH DES CHENAUX

Mme Sylvie Quessy
Responsable-Direction générale et
communication du gestionnaire (OMHTR)
660, rue Hertel
Trois-Rivières (QC) G9A 1G8
Tél. : 819 378-5241
squessy@omhtr.ca

OMH DESBIENS

Fernand Lapointe
Directeur
925, rue Hébert C.P. 9
Desbiens (QC) G0W 1N0
Tél. : 418 346-5571
Télé. : 418 346-5422
administration@ville.desbiens.qc.ca

OMH DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT

France Grimard
Directrice
1596, rte Marie-Victorin
Deschailons-sur-Saint-Laurent (QC) G0S 1G0
Tél. : 819 292-2085
Télé. : 819 292-3194
mun.deschailons@qc.aira.com

OMH DISRAELI

Jean-Denis Grimard
Directeur
1231, rue St-Antoine
Disraeli (QC) G0N 1E0
Tél. : 418 449-2988
Télé. : 418 449-1889
jdgrimard@cgocable.ca

OMH DOLBEAU-MISTASSINI

Jean-Pierre Paradis
Directeur général
27, av. Bellevue
Dolbeau-Mistassini (QC) G8L 4E3
Tél. : 418 276-8027
Télé. : 418 276-1503
omhdolmi@videotron.ca

OMH DU GRAND PORTNEUF (OMHGP)

Lyne Juneau
Directrice générale
189, rue Dupont #250
Pont-Rouge (QC) G3H 1N4
Tél. : 418 284-0016
Télé. : 418 284-0019
info@omhgp.com

OMH DU GRANIT

Isabelle Marquis
Directrice générale
4982, rue Champlain #104
Lac-Mégantic (QC) G6B 1X8
Tél. : 819 583-2370
direction@omhdugranit.ca

OMH DU HAUT-ST-LAURENT

Claude Arton
Directrice
35, rue Hector
Ormstown (QC) J0S 1K0
Tél. : 450 829-2522
omh.hsl@oricom.ca

OMH DU NORD DE LOTBINIÈRE

Anne Bernier
Directrice générale
6042, rue Lafleur #2
Sainte-Croix (QC) G0S 2H0
Tél. : 418 926-1202
info@omhnordlotbiniere.com

OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE

Mme Monique Boilard
Directrice et secrétaire-trésorière
1540, rue Principale #110
Saint-Gilles (QC) G0S 2P0
Tél. : 418 401-1101

OMH DUPUY

Alain Grégoire
Directeur
4, av. du chemin de Fer E.
Dupuy (QC) J0Z 1X0
Tél. : 819 783-2756
Télé. : 819 783-2217
omhdupuy@tlb.sympatico.ca

OMH DURHAM-SUD

Mary Gunter
Directrice
120, rue Industrielle
Durham-Sud (QC) J0H 2C0
Tél. : 819 858-2450
Télé. : 450 532-8712
mgunter6@sympatico.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH EAST BROUGHTON

Manon Cloutier
Directrice
omheastbroughton@live.fr
325, rue Bernard C.P. 16
East Broughton (QC) G0N 1G0
Tél. : 418 335-2468
Télé. : 418 335-7494

OMH FALARDEAU

Chantale Dubé
Directrice
110, rue Mallette
Saint-David-de-Falardeau (QC) G0V 1C0
Tél. : 418 673-3789
Télé. : 418 673-1798
omhfalardeau@videotron.ca

OMH FARNHAM

Christiane Fillion
Directrice
391, rue Expo
Farnham (QC) J2N 2V6
Tél. : 450 293-6771
Télé. : 450 293-2413
cfillion@qc.aira.com

OMH FERME-NEUVE

Francine Lussier
Directeur
623, l'Allier
Mont-Laurier (QC) J9L 3P5
Tél. : 819 623-3925
omhmontlaurier@lino.com

OMH FORESTVILLE

Cathy Fortin
Directrice
2, 10e Rue
Forestville (QC) G0T 1E0
Tél. : 418 587-6858
omh_forestville@globetrotter.net

OMH FORT-COULONGE

Gérard Dufour
Directeur
C.P. 730
Fort-Coulonge (QC) J0X 1V0
Tél. : 819 683-3365
administration@municipalite.campbellsbay.qc.ca

OMH FORTIERVILLE

Chantal Castonguay
Directrice
198, rue de la Fabrique
Fortierville (QC) G0S 1J0
Tél. : 819 287-5922
Télé. : 819 287-0322
omh.fortierville@sogetel.net

OMH FRONTENAC

Bruno Turmel
Directeur
2430, rue St-Jean
Frontenac (QC) G6B 2S1
Tél. : 819 583-3295
Télé. : 819 583-0855
adm@municipalitefrontenac.qc.ca

OMH GASPÉ

Daniel Samuel
Directeur
218, rue des Ursulines
Gaspé (QC) G4X 1J6
Tél. : 418 368-6644
Télé. : 418 368-4969
omhgaspe@globetrotter.net

OMH GIRARDVILLE

Louise Dufour
Directrice
1228, rue Vaudreuil
Saint-Félicien (QC) G8K 1A4
Tél. : 418 679-2315
Télé. : 418 679-2333
ohgirardville@videotron.ca

OMH GRANBY

Sylvie Lafontaine
Directrice
84, rue Saint-Joseph #1
Granby (QC) J2G 6T8
Tél. : 450 372-1300
Télé. : 450 372-4145
info@omhgranby.qc.ca

OMH GRAND-CALUMET

Jacques Mantha
Directeur
C.P. 40
L'Île-du-Grand-Calumet (QC) J0X 1J0
Tél. : 819 648-5965
Télé. : 819 648-2659
omhcal@persona.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH GRANDE-RIVIÈRE

Nicolas Philibert
101, rue du Carrefour C.P. 578
Grande-Rivière (QC) G0C 1V0
Tél. : 418 385-3088
Télec. : 418 385-4687
omhgrandriviere@globetrotter.net

OMH GRANDE-VALLÉE

Gilles Richard
Directeur
3, de la Fabrique
Grande-Vallée (QC) G0E 1K0
Tél. : 418 393-3005
Télec. : 418 393-3005
omhgrandvallee@globetrotter.net

OMH GRAND-REMOUS

Yvon R Poulin
Directeur
1346, Transcanadienne #104
Grand-Remous (QC) J0W 1E0
Tél. : 819 449-4556
Télec. : 819 449-4339
omhmaniwaki@bellnet.ca

OMH HAUT-RICHELIEU

Marianne Lambert
Présidente
145, rue Latour #100
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 7T8

OMH HAVRE-ST-PIERRE

Jean-Sébastien Thériault
Directeur
1171, rue du Gabarit
Havre-Saint-Pierre (QC) G0G 1P0
Tél. : 418 538-3464
Télec. : 418 538-3467
omhhstp@globetrotter.net

OMH HÉBERTVILLE

Thérèse Lajoie
Directrice
163, rue Larouche
Hébertville (QC) G8N 1K5
Tél. : 418 344-1189
Télec. : 418 344-1189
therese.omhh@cgocable.ca

OMH HÉBERTVILLE-STATION

André Guay
Directeur
48 A, rue St-Paul
Hébertville-Station (QC) G0W 1T0
Tél. : 418 343-2883
Télec. : 418 343-3439
andreguay1956@hotmail.com

OMH HEMMINGFORD

Tina Calvarese
Directrice
570, rue Bouchard
Hemmingford (QC) J0L 1H0
Tél. : 450 247-3222
Télec. : 450 247-0335
tina.calvarese@bellnet.ca

OMH HÉROUXVILLE

Daniel Robichaud
Directeur
1060, rue St-Pierre
Hérouxville (QC) G0X 1J0
Tél. : 819 537-5955
Télec. : 418 365-7041
daniel.robichaud@cgocable.ca

OMH ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Corine Bouchard
Directrice
280, ch. du Bassin #102
Les Îles-de-la-Madeleine (QC) G4T 0B5
Tél. : 418 937-2139
Télec. : 418 937-5558
omhiles@muniles.ca

OMH JOLIETTE

Michel Laporte
Directeur
315, rue Flamand
Joliette (QC) J6E 7H7
Tél. : 450 759-1093
Télec. : 450 759-6547
omhj@videotron.ca

OMH KAMOURASKA

France Lévesque Pelletier
Directrice
106, rue Des Bois Francs
Mont-Carmel (QC) G0L 1W0
Tél. : 418 498-3032
france_levesquepelletier@videotron.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH KATIVIK

Watson Fournier
Directeur
1600, rue Akianut
Kuujuuaq (QC) J0M 1C0
Tél. : 819 964-2000 #232
Télééc. : 819 964-0749
wafournier@omhkativikmhb.qc.ca

OMH LA CORNE

Danielle Dumais
Directrice
342, rte 111 #102
La Corne (QC) J0Y 1R0
Tél. : 819 799-4481
odanielledumais@cableamos.com

OMH LA DORÉ

Jacynthe Savard
Directrice
6221, rang St-Eugène
La Doré (QC) G8J 1G6
Tél. : 418 256-3834
Télééc. : 418 256-3834
savardjacynthe@sympatico.ca

OMH LA DURANTAYE

Cindy Breton
Directrice
539, rue Piedmont
La Durantaye (QC) G0R 1W0
Tél. : 418 884-3465
Télééc. : 418 884-3048
par.ladurantaye@globetrotter.net

OMH LA GUADELOUPE

Sophie St-Pierre
Directrice
430, 15e Rue O.
La Guadeloupe (QC) G0M 1G0
Tél. : 418 459-3046
Télééc. : 418 459-3046
omhguadeloupe@tlb.sympatico.ca

OMH LA MALBAIE

Sylvain Maltais
Directeur
545, boul. de la Comporté #8
La Malbaie (QC) G5A 1M7
Tél. : 418 665-4966
Télééc. : 418 202-4966
sylvainmaltais120@hotmail.com

OMH LA PÊCHE

Claude Labelle
Directeur
C.P. 69
La Pêche (QC) J0X 2W0
Tél. : 819 456-4140
omh-lapeche@sympatico.ca

OMH LA POCATIÈRE

Odile Soucy
Directrice générale
402, 1ère Rue Poiré
La Pocatière (QC) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-9879 #1
Télééc. : 418 856-1937
omhlapocatiere@videotron.ca

OMH LA REINE

Ginette Goulet
Directrice
27, rue Principale
La Reine (QC) J0Z 2L0
Tél. : 819 947-6251
Télééc. : 819 947-6252
omh@tlb.sympatico.ca

OMH LA SARRE

Line Giasson
Directrice
35, 4e Avenue O. #16
La Sarre (QC) J9Z 2X9
Tél. : 819 333-9266
Télééc. : 819 333-9267
omhlararre@gmail.com

OMH LA TUQUE

Evelyne Riberdy
Directrice générale
370, rue Lucien-Filion #104
La Tuque (QC) G9X 4J4
Tél. : 819 523-3979 #22
Télééc. : 819 523-2850
omh.latuque@tlb.sympatico.ca

OMH LABELLE

Michèle Lapointe
Directrice
156, du Collège
Labelle (QC) J0T 1H0
Tél. : 819 686-9852
omhlabelle@bellnet.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH LAC-AU-SAUMON

Renée-Claude Gauthier
Directrice
C.P. 130
Lac-au-Saumon (QC) G0J 1M0
Tél. : 418 629-2858
omhamqui@cgocable.ca

OMH LAC-AUX-SABLES

Jean-François Soulard
Directeur
820, rue St-Alphonse
Lac-aux-Sables (QC) G0X 1M0
Tél. : 418 336-2079
Télé. : 418 336-2078
jfsoulard@live.ca

OMH LAC-BOUCHETTE

Gabrielle Desgagnés
Directrice
300, Principale C.P. 325
Lac-Bouchette (QC) G0W 1V0
Tél. : 418 348-6479
Télé. : 418 348-6479
gabrielle.munger@hotmail.com

OMH LAC-BROME

Cynthia Wickinson
Conseillère
24, Côte Clark
Waterloo (QC) J0E 2N0
Tél. : 450 539-3960
Télé. : 450 539-5452
waterloo@endirect.qc.ca

OMH LAC-DES-AIGLES

Guyline Boutot
Directrice
59, rue Principale
Lac-des-Aigles (QC) G0K 1V0
Tél. : 418 779-2651
sambout@globetrotter.net

OMH LAC-DES-ÉCORCES

Francine Lussier
Directrice
140, av. du Collège
Lac-des-Écorces (QC) J0W 1H0
Tél. : 819 585-3173
omhlacdesecorces@lino.com

OMH LAC-DROLET

Pierrette P Gagnon
Directrice
C.P. 2004
Lac-Drolet (QC) G0Y 1C0
Tél. : 819 549-2424
Télé. : 819 549-2312
omhlacdrolet@hotmail.com

OMH LAC-ETCHEMIN

Gilles Gagnon
Directeur
525, du Sanctuaire
Lac-Etchemin (QC) G0R 1S0
Tél. : 418 625-4481
omhlacetc@sogetel.net

OMH LACHUTE

Marie-Christine Godin
Directrice générale
317, boul. Aéroport
Lachute (QC) J8H 3V7
Tél. : 450 562-9260 #24
Télé. : 450 562-3217
marie-christine.godin@omhlachute.qc.ca

OMH LACOLLE

Robert Patenaude
Président et directeur
18, rue Bouchard
Lacolle (QC) J0J 1J0
Tél. : 450 246-2688
auxhirondelles@sympatico.ca

OMH LAMBTON

Nancy Talbot
Directrice
205, rue Principale
Lambton (QC) G0M 1H0
Tél. : 418 486-2073
Télé. : 418 486-2073
ntalbotfrob@tellambton.net

OMH L'ANGE-GARDIEN

Jacqueline Pelletier
Directrice
715, rue Chambly
Marieville (QC) J3M 1H2
Tél. : 450 776-0391
Télé. : 450 460-2471
pelletier.jacqueline@sympatico.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH LANORAIE

Bernard Lacroix
Directeur
61, rue Laroche
Lanoraie (QC) J0K 1E0
Tél. : 450 753-0904
Télé. : 450 887-7811
omhlanoraie@persona.ca

OMH L'ANSE-ST-JEAN

Marina Gagné
Directrice
3, rue du Couvent
L'Anse-Saint-Jean (QC) G0V 1J0
Tél. : 418 272-2633
Télé. : 418 272-3148
mariga@royaume.com

OMH LAROUCHE

Ghislain Munger
Directeur
600, rue Gauthier
Larouche (QC) G0W 1Z0
Tél. : 418 547-8523
Télé. : 418 547-8523
ghislainmunger@cablolarouche.com

OMH L'ASCENSION

Francine Lussier
Directrice
623, L'Allier
Mont-Laurier (QC) J9L 3P5
Tél. : 819 623-3925
omhmontlaurier@lino.com

OMH L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

Sylvie Collard
Directrice
3545, 4e Rue N. C.P. 404
L'Ascension-de-Notre-Seigneur (QC) G0W 1Y0
Tél. : 418 347-5836
Télé. : 418 347-4253
sylviecollard@hotmail.com

OMH L'ASSOMPTION

Mylène Arseneau
Directrice générale
20, du Collège C.P. 100
L'Assomption (QC) J5W 1M1
Tél. : 450 589-7553
Télé. : 450 589-0032
omhlassomption@bellnet.ca

OMH L'ASSOMPTION

Nicole Roy
Directrice
20, du Collège C.P. 100
L'Assomption (QC) J5W 1M1
Tél. : 450 589-7553
Télé. : 450 589-0032
residence.portage@bellnet.ca

OMH LAURIER-STATION

Irma Breault
Directrice
133, rue de la Station C.P. 14
Laurier-Station (QC) G0S 1N0
Tél. : 418 728-4466
Télé. : 418 728-4466
omhlaurierstation@globetrotter.net

OMH LAVAL

Isabelle Pépin
Accès aux documents
Directrice générale
3320, rue des Châteaux
Laval (QC) H7V 0B8
Tél. : 450 688-0184 #129
Télé. : 450 687-8526
info@omhlaval.ca

OMH L'AVENIR

Sylvie Lecompte
Directrice
542, rue Principale
L'Avenir (QC) J0C 1B0
Tél. : 819 850-5359
Télé. : 819 850-5359
slecompte@distributel.net

OMH L'ÉPIPHANIE

Lise Pellerin
Directrice générale
105, rue Vanier
L'Épiphanie (QC) J5X 3A6
Tél. : 450 580-3137
Télé. : 450 580-3138
info@omhe.ca

OMH L'ÉPIPHANIE

Huguette Pimparé
Directrice
105, rue Vanier
L'Épiphanie (QC) J5X 3A6
Tél. : 450 588-5397
Télé. : 450 588-0068
omhépiphanie@megaquebec.net

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH LES BERGERONNES

Louise Gauthier
Directrice
48, rue Principale C.P. 146
Les Bergeronnes (QC) G0T 1G0
Tél. : 418 232-6244
Télé. : 418 232-6602
omhbergeronnes@gmail.com

OMH LES CÈDRES

René Lévac
Président
2, St-Joseph
Les Cèdres (QC) J7T 1T2
Tél. : 450 452-4988
Télé. : 450 452-4605
dgenerale@ville.lescedres.qc.ca

OMH LES MÉCHINS

Cindy Barriault
Directrice
117, rue de la Villa
Les Méchins (QC) G0J 1T0
Tél. : 418 729-3635
Télé. : 418 729-1397
ohlesmechins@globetrotter.net

OMH LÉVIS

François Roberge
Directeur
56, Côte du Passage
Lévis (QC) G6V 5S7
Tél. : 418 833-1490
Télé. : 418 833-7602
johanne.delaunais@omhlevis.qc.ca

OMH L'ÎLE-PERROT

Françine St-Onge Bernier
Directrice
C.P. 241 Succ. Vaudreuil-Dorion
L'Île-Perrot (QC) J7V 7J5
Tél. : 450 567-0152
Télé. : 450 747-3058
omh.vip@cgocable.ca

OMH LONGUE-POINTE-DE-MINGAN

Lise Loiselle
Directrice
861, ch. du Roy C.P. 202
Longue-Pointe-de-Mingan (QC) G0G 1V0
Tél. : 418 949-2260
apmingan@xplornet.com

OMH LONGUEUIL

Catherine Carré
Directrice générale
445, rue Labonté
Longueuil (QC) J4H 2P8
Tél. : 450 670-2733 #229
Télé. : 450 670-0084
omhl@omhl.org

OMH LORRAINVILLE

Louissette Perron
Directrice
2, St-Jean-Baptiste C.P. 218
Lorrainville (QC) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2244
Télé. : 819 625-2380
omh.lorrainville@mrctemiscamingue.qc.ca

OMH LOUISEVILLE

Laurent Robitaille
Directeur
150, rue Baril
Louiseville (QC) J5V 2R6
Tél. : 819 228-8455
Télé. : 819 228-2653
omh.louisev.rob@cgocable.ca

OMH MAGOG

Yves Langlois
Directeur
1050, boul. des Étudiants
Magog (QC) J1X 4Z7
Tél. : 819 843-4234
Télé. : 819 843-5736
omhm@abacom.com

OMH MAGOG

Nathalie Provencher
Directrice générale
1050, boul. des Étudiants
Magog (QC) J1X 4Z7
Tél. : 819 843-4234
Télé. : 819 843-5736
omhm@abacom.com

OMH MALARTIC

Micheline Tessier
Directrice
625, 3e Avenue #1
Malartic (QC) J0Y 1Z0
Tél. : 819 757-3115
Télé. : 819 757-3253
omhmalartic@cablevision.qc.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH MANIWAKI-GRACEFIELD

Emmanuelle Pilon
Directrice
180, boul. Desjardins
Maniwaki (QC) J9E 2E2
Tél. : 819 449-4556
Télééc. : 819 449-4339
direction@omhmg.com

OMH MANSEAU

Noëlla Tremblay
Directrice
670, rue des Érables C.P. 12
Manseau (QC) G0X 1V0
Tél. : 819 356-2148
Télééc. : 819 356-2118
omhmanseau@tlb.sympatico.ca

OMH MANSFIELD-ET-PONTEFRACT

Gilles E. Soucie
Directeur
20 A, Coulonge C.P. 2
Fort-Coulonge (QC) J0X 1V0
Tél. : 819 683-3385
gilllessoucie@sympatico.ca

OMH MARIA

Claude Normandeau
21, des Chardonnerets #450
Maria (QC) G0C 1Y0
Tél. : 418 364-3333
Télééc. : 418 364-3335
grlcgim.guylaine@globetrotter.net

OMH MARIEVILLE

Jacqueline Pelletier
Directrice
715, rue Chambly
Marieville (QC) J3M 1H2
Tél. : 450 460-0213
Télééc. : 450 460-2471
pelletier.jacqueline@sympatico.ca

OMH MASCOUCHE

Sophie Châtelain
Directrice générale
3072, boul. Mascouche #16
Mascouche (QC) J7K 3E5
Tél. : 450 474-3434 #25
Télééc. : 450 474-2631
Omhmascouche@bellnet.ca

OMH MASSUEVILLE

Lise Poirier Godin
Directrice et secrétaire-trésorière
344, rue Bonsecours C.P. 59
Massueville (QC) J0G 1K0
Tél. : 450 788-2403
Télééc. : 450 788-2403
omh@cablemonteregie.com

OMH MATANE

Marc L'Arrivée
Directeur
307, rue Bon-Pasteur
Matane (QC) G4W 3E1
Tél. : 418 562-3196
Télééc. : 418 562-8323
office.matane@globetrotter.net

OMH MATAPÉDIA

Louis Lagacé
Administrateur
18, rue Chamonix
Matapédia (QC) G0J 1V0
Tél. : 418 865-2857
Télééc. : 418 865-2853
monalagace@globetrotter.net

OMH MATAPÉDIA

Thérèse Lagacé
Administratrice
18, rue Chamonix
Matapédia (QC) G0J 1V0
Tél. : 418 865-2851

OMH MCMASTERVILLE

Micheline Lefebvre
Directrice
345, 4e Avenue
Otterburn Park (QC) J3H 1R6
Tél. : 450 467-3506
Télééc. : 450 677-7757
lefebvre.micheline@videotron.ca

OMH MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Sylvie Bouchard
Directrice
22, rue des Roses
Métabetchouan--Lac-à-la-Croix (QC) G8G 1R5
Tél. : 418 349-3593
Télééc. : 418 349-3593
omhmetabetchouan@megaquebec.net

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH MÉTIS-SUR-MER

Diane Beaulieu
15, rue du Couvent
Métis-sur-Mer (QC) G0J 1S0
Tél. : 418 772-6030 #1100
omhbdsables@globetrotter.net

OMH MIRABEL

Christine Boyer
Directrice générale
15449, rue St-Augustin
Mirabel (QC) J7N 2B1
Tél. : 450 475-6286
Télé. : 450 475-6616
direction@omhmirabel.com

OMH MONT ST-GRÉGOIRE

Isabelle Lacroix
Directrice
225, rue Bessette
Mont-Saint-Grégoire (QC) J0J 1K0
Tél. : 450 515-3337
Télé. : 450 348-1144
i.lacroix@videotron.ca

OMH MONT-CARMEL

France Lévesque-Pelletier
Directrice
106, rue des Bois-Francis
Mont-Carmel (QC) G0L 1W0
Tél. : 418 498-3032
france_levesquepelletier@videotron.ca

OMH MONTEBELLO

Lyne Desjardins
Directrice
230, St-Henri
Montebello (QC) J0V 1L0
Tél. : 819 983-1201
l.desjardins.1@hotmail.com

OMH MONT-JOLI

Vallier April
Directeur
75, av. des Retraités #212
Mont-Joli (QC) G5H 1E7
Tél. : 418 775-2554
Télé. : 418 775-9675
omhmj@globetrotter.net

OMH MONT-LAURIER

Jean-Paul Osborne
Directeur général intérimaire
623, rue l'Allier
Mont-Laurier (QC) J9L 3P9
Tél. : 819 623-4230
Télé. : 819 623-3925
omhmontlaurier@lino.com

OMH MONT-LAURIER

Lionel Vossaert
Directeur général
623, rue l'Allier
Mont-Laurier (QC) J9L 3P9
Tél. : 819 623-4230 #4
Télé. : 819 623-3925
direction@omhhl.com

OMH MONT-LOUIS

Suzanne Roy
Directrice
83 A, rue de l'Église
Saint-Maxime-du-Mont-Louis (QC) G0E 1T0
Tél. : 418 797-2310 #222
Télé. : 418 797-2928
munst-maxime@globetrotter.net

OMH MONTMAGNY

Jacques Paradis
Directeur
83, de la Fabrique #80
Montmagny (QC) G5V 2J3
Tél. : 418 248-9141
Télé. : 418 248-9157
omh.montmagny@cgocable.ca

OMH MONTRÉAL

Sophie Denis
Directrice du Service des ressources humaines
400, boul. Rosemont
Montréal (QC) H2S 0A2
Tél. : 514 868-5000 #22384
Télé. : 514 872-5560
sophie.denis@omhm.qc.ca

OMH MONTRÉAL

Céline Mercier
Directrice des ressources humaines
400, boul. Rosemont
Montréal (QC) H2S 0A2
Tél. : 514 872-2017
Télé. : 514 872-5560
accesinfo@omhm.qc.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH MONTRÉAL

Me Arianoush Moazzezi Moghaddam
Directrice du Secrétariat général
400, boul. Rosemont
Montréal (QC) H2S 0A2
Tél. : 514 868-5000 #28561
Télé. : 514 868-8991
accesinfo@omhm.qc.ca

OMH MONT-ST-HILAIRE

Élisabeth Roberge
Directrice
250, rue Radisson
Mont-Saint-Hilaire (QC) J3H 2Z4
Tél. : 450 464-3696 #224
Télé. : 450 464-3756
e.roberge@omhmsh.org

OMH MONT-TREMBLANT

Céline D. Lauzon
Directrice
510, Léonard
Mont-Tremblant (QC) J8E 2Z7
Tél. : 819 425-7255
Télé. : 819 425-5197
celinedanis@hotmail.com

OMH NAPIERVILLE

Jean-Pierre Riel
Directeur
374, St-Alexandre C.P. 1059
Napierville (QC) J0J 1L0
Tél. : 450 245-7346
jpriel@hotmail.com

OMH NEW-RICHMOND

Rodrigue Leblanc
Directeur
104, rue Robichaud #10
New Richmond (QC) G0C 2B0
Tél. : 418 392-5019
Télé. : 418 392-4141
omhnewri@globetrotter.net

OMH NICOLET

Annick Courchesne
Directrice
680, rue du Bocage
Nicolet (QC) J3T 1V2
Tél. : 819 293-2867
Télé. : 819 293-6857
ohnicoletyamaska@sogetel.net

OMH NOMININGUE

Michel Gascon
Directeur
209, rue Ste-Anne
Nominuingue (QC) J0W 1R0
Tél. : 819 278-3312
omhnomi@gmail.com

OMH NORMANDIN

Guyline Doucet
Directrice
1152, Carré Turcotte C.P. 506
Normandin (QC) G8M 4S6
Tél. : 418 274-5454
Télé. : 418 274-5827
omhnormandin@bellnet.ca

OMH NORMÉTAL

Line Giasson
Directrice
38, av. Docteur-Bigué C.P. 12
Normétal (QC) J0Z 3A0
Tél. : 819 333-0876
omhnormetal@gmail.com

OMH NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

Laurette Carrier
Directrice
4533, rue Principale
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (QC) G0R 1G0
Tél. : 418 789-3092
omhbuckland@globetrotter.net

OMH NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

Nicole Arcand
Directrice
614, rue Principale
Notre-Dame-de-Montauban (QC) G0X 1W0
Tél. : 418 336-2603
omhndmontauban@xittel.ca

OMH NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

Andrée Martin
Directrice générale de l'OMH de Drummondville
295, rue Cockburn
Drummondville (QC) J2C 5X6
Tél. : 819 474-1227
Télé. : 819 474-2793
omhdummond@bellnet.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH NOUVELLE

Rodrigue LeBlanc
Directeur
85, rue Arsenault C.P. 339
Nouvelle (QC) G0C 2E0
Tél. : 418 392-5019
Télé. : 418 392-4141
direction.omhnr@navigue.com

OMH OTTERBURN PARK

Micheline Lefebvre
Directrice
246, rue Sharon
Otterburn Park (QC) J3H 5E1
lefebvre.micheline@videotron.ca

OMH PACKINGTON

Denis Moreau
Directeur
35 A, rue Principale
Packington (QC) G0L 1Z0
Tél. : 418 853-2269 #4646
Télé. : 418 854-8457
info@packington.org

OMH PALMAROLLE

Josette Bégin
Directrice
C.P. 38
Palmarolle (QC) J0Z 3C0
Tél. : 819 787-2354
omhpalmarolle@hotmail.com

OMH PAPINEAUVILLE

Éric Lefrançois
Directeur
170, rue Laval
Papineauville (QC) J0V 1R0
Tél. : 819 427-8196
leferic19@sympatico.ca

OMH PASPÉBIAC

Adolf Horth
Directeur
128, 4ième rue
Paspébiac (QC) G0C 2K0
Tél. : 418 752-5060
Télé. : 418 752-7425
omhpaspebiac@globetrotter.net

OMH PERCÉ

Monique Collin
Directrice
46, rue Curé Poirier C.P. 100
Percé (QC) G0C 1G0
Tél. : 418 782-1303
Télé. : 418 782-1303
omhperce@bmcable.ca

OMH PÉRIBONKA

Monique T. Hudon
Directrice
202, 1re Avenue
Péribonka (QC) G0W 2G0
Tél. : 418 374-2304
Télé. : 418 374-2304
hudonmo@destination.ca

OMH PETIT-SAGUENAY

Alexis Lavoie
Directeur
35, rue du Quai
Petit-Saguenay (QC) G0V 1N0
Tél. : 418 272-2323
Télé. : 418 544-3077
munps@royaume.com

OMH PIERRE-DE SAUREL

Debby Savoie
Directrice générale
264, rue Robidoux
Sorel-Tracy (QC) J3P 7Y2
Tél. : 450 743-0033 #101
Télé. : 450 743-0034
info@ohpierredesaurel.com

OMH PIERREVILLE

Annick Courchesne
Directrice
81, rue Hector
Pierreville (QC) J0G 1J0
Tél. : 450 568-0457
Télé. : 450 568-0457
annick.courchesne@cgocable.ca

OMH PINCOURT

Colette Dubé-Bellerose
Directrice
112, boul. Duhamel
Pincourt (QC) J7V 4C8
Tél. : 514 453-6994
Télé. : 514 453-6994
omhpincourt@megaquebec.net

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH POHÉNÉGAMOOK

Martine Ouellet
Directrice
1309, rue Principale
Pohénégamook (QC) G0L 1J0
Tél. : 418 859-2857
Télééc. : 418 859-1279
mart.ouellette@bellnet.ca

OMH POINTE-À-LA-CROIX

Sylvie Roussel
47, rue Chaleurs C.P. 91
Pointe-à-la-Croix (QC) G0C 1L0
Tél. : 418 788-5989
Télééc. : 418 788-1322
omhptealacroix@globetrotter.net

OMH PONTIAC

Leo McKenny
Président
32, rue St-Andrew C.P. 246
Pontiac (QC) J0X 2V0
Tél. : 819 648-2439
omhdepontiac@hotmail.com

OMH PORT-CARTIER

Sabrina Savard
Directrice générale
11, rue Plante C.P. 221
Port-Cartier (QC) G5B 2G8
Tél. : 418 766-2911
Télééc. : 418 766-5828
omhpc@globetrotter.net

OMH PORT-DANIEL-GASCONS

Fernando Pelletier
Directeur
430, av. du Domaine
Chandler (QC) G0C 1K0
Tél. : 418 689-3838
Télééc. : 418 689-5972
omhc@globetrotter.net

OMH PRICE

Reine Lavoie
Directrice
3, rue du Centre
Price (QC) G0J 1Z0
Tél. : 418 775-2084
reine@cgocable.ca

OMH QUÉBEC

Olivier Armstrong
Directeur de l'administration
110, rue de Courcellette
Québec (QC) G1N 4T4
Tél. : 418 780-5210
Télééc. : 418 780-5205
olivier.armstrong@omhq.qc.ca

OMH QUÉBEC

Dany Caron
Directeur général
110, rue de Courcellette
Québec (QC) G1N 4T4
Tél. : 418 780-2310
Télééc. : 418 780-3071

OMH RAGUENEAU

Annick Girard
Directrice
523, rte 138 #100
Ragueneau (QC) G0H 1S0
Tél. : 418 567-2345
Télééc. : 418 567-2344
secretariat@municipalite.ragueneau.qc.ca

OMH RAWDON

Josée Perreault
Directrice
3220, 12e Avenue
Rawdon (QC) J0K 1S0
Tél. : 450 834-3317
Télééc. : 450 834-6418
omhrawdon@gmail.com

OMH RICHELIEU

Maryse Fillion
Directrice
200, boul. Richelieu
Richelieu (QC) J3L 3R4
Tél. : 450 658-9925
Télééc. : 450 658-2168
omhvrichelieu@videotron.ca

OMH RIGAUD

Georges Desjean
Directeur
15, rue Bourget
Rigaud (QC) J0P 1P0
Tél. : 450 455-6994
Télééc. : 450 455-0484
omhvaudreuil-dorion@megaquebec.net

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH RIMOUSKI

Alain Boulianne
Directeur des communications, gestion de projets
et projets spéciaux
98, 2e Rue E.
Rimouski (QC) G5L 0A6
Tél. : 418 722-8285
Télé. : 418 725-7405
alain.boulianne@omhrimouski.qc.ca

OMH RIVIÈRE-BLEUE

Claudie Levasseur
Directrice
32, rue des Pins E.
Rivière-Bleue (QC) G0L 2B0
Tél. : 418 893-5559 #13
Télé. : 418 893-5530
claudie.levasseur@riviere-bleue.ca

OMH RIVIÈRE-DU-LOUP

Lynda Dubé
Directrice
85, rue Saint-André C.P. 695
Rivière-du-Loup (QC) G5R 3Z3
Tél. : 418 862-3580
Télé. : 418 862-0808
omhrdl@bellnet.ca

OMH RIVIÈRE-ÉTERNITÉ

Nadia Houde
Directrice
418, rte Principale
Rivière-Éternité (QC) G0V 1P0
Tél. : 418 544-0113
nadia1238@hotmail.com

OMH RIVIÈRE-ROUGE

Lise Rochon
Directrice
80, Labelle S.
Rivière-Rouge (QC) J0T 1T0
Tél. : 819 275-7782
Télé. : 819 275-5204
lise-rochon@sympatico.ca

OMH RIVIÈRE-ST-JEAN-RIV.-AU-TONNERRE

Louise Rodgers
Directrice
435, rue Jacques-Cartier C.P. 10
Rivière-au-Tonnerre (QC) G0G 2L0
Tél. : 418 949-2464
Télé. : 418 949-2489
omhrsirat@xplornet.ca

OMH ROBERVAL

Martin Gaudreault
Directeur
107, rue Lallemand #2
Roberval (QC) G8H 2S1
Tél. : 418 275-3408
Télé. : 418 275-6243
omhroberval@cogocable.ca

OMH ROSEMÈRE

Nathalie Bernier
Directrice générale
66, boul. Bouthillier
Rosemère (QC) J7A 3V1
Tél. : 450 437-1212
Télé. : 450 437-4133
terrasserosemere@bellnet.ca

OMH ROUSSILLON-EST

Lise Francoeur
Directrice générale
40, rue des Récifs #Bureau 100
Sainte-Catherine (QC) J5C 1W3
Tél. : 450 845-3040
Télé. : 450 845-3041
omhroussillon@videotron.ca

OMH ROUYN-NORANDA

Annie Duquette
Directrice générale
214, Notre-Dame C.P. 403
Rouyn-Noranda (QC) J9X 5C4
Tél. : 819 762-4929 #7
Télé. : 819 762-4996
omhrouyn@lino.com

OMH SACRÉ-COEUR

Christiane Tremblay
Directrice
88, rue Principale N. C.P. 189
Sacré-Coeur (QC) G0T 1Y0
Tél. : 418 236-4621 #33
omhs-c@bell.net

OMH SAGUENAY

Me Adam Boivin
Directeur des ressources humaines et affaires
corporatives
206, rue Racine E.
Chicoutimi (QC) G7H 1R9
Tél. : 418 543-0061 #230
Télé. : 418 693-0896
aboivin@omhsaguenay.qc.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH SAGUENAY

Éric Gauthier
Directeur général
206, rue Racine E.
Chicoutimi (QC) G7H 1R9
Tél. : 418 543-0061 #244
Télé. : 418 693-0896
omhsaguenay@omhsaguenay.qc.ca

OMH SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Caty Grenon
Directrice générale
80, rue Académie #1
Salaberry-de-Valleyfield (QC) J6T 4X1
Tél. : 450 371-8660 #23
Télé. : 450 371-1426
catygrenon@cgocable.ca

OMH SAYABEC

Sylvianne Larocque
Directrice par intérim
7, boul. Joubert O. #100
Sayabec (QC) G0J 3K0
Tél. : 418 536-1848
Télé. : 418 536-1888
omhsayabec@hotmail.ca

OMH SENNETERRE

Maryse Langlois
Directrice
549, 10e Avenue #4
Senneterre (QC) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2446
Télé. : 819 737-4215
omhs@ville.seneterre.qc.ca

OMH SEPT-ÎLES

Isabelle Chiasson
Directrice
74, place Minga
Sept-Îles (QC) G4R 5B1
Tél. : 418 962-7565
Télé. : 418 962-7991
omhsi.ichiasson@cgocable.ca

OMH SEPT-ÎLES

Oléa Richard
Directrice générale
74, place Minga
Sept-Îles (QC) G4R 5B1
Tél. : 418 962-7565
Télé. : 418 962-7991
omhsi.orichard@cgocable.ca

OMH SHAWINIGAN

Mario Plourde
Directeur
113, 3e Rue #100
Shawinigan (QC) G9N 1H5
Tél. : 819 537-5955
Télé. : 819 537-1914
omhshawinigan@megaquebec.net

OMH SHAWINIGAN

Daniel Robichaud
Responsable de la gestion
113, 3e Rue #100
Shawinigan (QC) G9N 1H5
Tél. : 819 537-5955
Télé. : 819 537-5955
danielrobichaudomh@hotmail.com

OMH SHAWVILLE

Jack Smith
Directeur
C.P. 460
Shawville (QC) J0X 2Y0
Tél. : 819 647-5970

OMH SHERBROOKE

Marie-Claude Bégin
Directrice générale
22, rue William-Ives #100
Sherbrooke (QC) J1E 2C2
Tél. : 819 566-7868 #225
Télé. : 819 569-1212
marie-claude.begin@omhssherbrooke.qc.ca

OMH ST-ADALBERT

Magguy Mathault
Directrice
55, Principale
Saint-Adalbert (QC) G0R 2M0
Tél. : 418 356-5271
Télé. : 418 356-5317
mstadable@globetrotter.net

OMH ST-ADELPHÉ

Diane Francoeur
Directrice
360, Principale
Saint-Adelphe (QC) G0X 2G0
Tél. : 418 322-5908
Télé. : 418 322-5908
omhstadelphé@globetrotter.net

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-AGAPIT

Marie-France Poulin
Directrice
1100, rue Centrale
Saint-Agapit (QC) G0S 1Z0
Tél. : 418 888-3114
mariefrancepoulin@outlook.com

OMH ST-ALBERT

Suzanne Crête
Directrice
5, rue du Parc
Saint-Albert (QC) J0A 1E0
Tél. : 819 353-3300
Télé. : 819 353-3313
reception@munstalbert.ca

OMH ST-ALEXANDRE

Isabelle Lacroix
Directrice
451, rue Denis-Charron
Saint-Alexandre (QC) J0J 1S0
Tél. : 450 515-3337
Télé. : 450 348-1144
i.lacroix@videotron.ca

OMH ST-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

Brigitte Charest
Directrice
629, rte 289
Saint-Alexandre-de-Kamouraska (QC) G0L 2G0
Tél. : 418 495-2440 #236
Télé. : 418 495-2659
agenteadm@stalexkamouraska.com

OMH ST-ALEXIS-DES-MONTS

Jacques Landry
Directeur
761, Grande Rivière S.
Yamachiche (QC) G0X 3L0
Tél. : 819 601-8241
Télé. : 819 296-3891
jacques.landry5@gmail.com

OMH ST-ALPHONSE

Christine Henry
Directrice
308, Principale E. C.P. 28
Saint-Alphonse (QC) G0C 2V0
Tél. : 418 388-2305
omh.st-alphonse@globetrotter.net

OMH ST-AMABLE

Pierre Beaudry
Directeur
894, Principale
Saint-Amable (QC) J0L 1N0
Tél. : 450 649-7979
Télé. : 450 649-7640
pierrebeaudrycga@videotron.ca

OMH ST-AMBROISE-DE-KILDARE

Yvon Ducharme
Secrétaire trésorier
850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (QC) J0K 1C0
Tél. : 450 755-4782
Télé. : 450 755-4784
info@saintambroise.ca

OMH ST-ANACLET-DE-LESSARD

Louise Côté
Directrice
30, rue du Collège #110
Saint-Anaclet-de-Lessard (QC) G0K 1H0
Tél. : 418 724-4538
Télé. : 418 725-4511
omhstanaclet@globetrotter.net

OMH ST-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Marc Ledoux
Directeur
20, rue Martin C.P. 16
Saint-André-d'Argenteuil (QC) J0V 1X0
Tél. : 450 537-3522
charledoux@hotmail.com

OMH ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Michel Fontaine
Directeur
1032, rue du Rivage
Saint-Antoine-sur-Richelieu (QC) J0L 1R0
Tél. : 450 808-0863
Télé. : 450 587-5185
omhcontrecoeur@videotron.ca

OMH ST-ANTONIN

Ghislain Bélanger
Directeur
234, rue Principale
Saint-Antonin (QC) G0L 2J0
Tél. : 418 862-1871
Télé. : 418 862-1871
ghisbela@videotron.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-APOLLINAIRE

Daniel Lizotte
Directeur
42, des Pétunias C.P. 06
Saint-Apollinaire (QC) G0S 2E0
Tél. : 418 881-3510
Télééc. : 418 881-3510
daniel.l@globetrotter.net

OMH ST-ARSÈNE

Francine C. Dubé
Directrice
7, rue de la Fabrique C.P. 14
Saint-Arsène (QC) G0L 2K0
Tél. : 418 867-9898
Télééc. : 418 867-8501
o.m.h.de.st-arsene@bellnet.ca

OMH ST-AUBERT

Serge Roussel
Directeur
14, des Loisirs
Saint-Aubert (QC) G0R 2R0
administration@saint-aubert.net

OMH ST-AUGUSTIN-DE-WOBURN

Gaétane Allard
Directrice
590, St-Augustin
Saint-Augustin-de-Woburn (QC) G0Y 1R0
Tél. : 819 544-4211
Télééc. : 819 544-9236
omh.woburn@axion.ca

OMH ST-BARNABÉ-NORD

Luc Bellerive
Directeur
810, rue Grenier #6
Trois-Rivières (QC) G9A 5T3
Tél. : 819 693-6665
baxteur@hotmail.com

OMH ST-BARTHÉLEMY

Carmen Duhaime
Directrice
1891, rue Bonin
Saint-Barthélemy (QC) J0K 1X0
Tél. : 450 885-3036
Télééc. : 450 885-3036
duhaime.c@cgocable.ca

OMH ST-BASILE-LE-GRAND

Lucie Robert
Présidente et directrice
25, rue Lapalme
Saint-Basile-le-Grand (QC) J3N 1L2
Tél. : 450 653-8168
omhstbasilegrand@bellnet.ca

OMH ST-BENJAMIN

Jean Rosa
Secrétaire-trésorier et directeur général
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télééc. : 418 227-9700
omhstgeo@globetrotter.net

OMH ST-BENJAMIN

Sophie St-Pierre
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télééc. : 418 227-9700
direction@ohsudchaudiere.com

OMH ST-BENOIT-LABRE

Jean Rosa
Directeur général et secrétaire-trésorier
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télééc. : 418 227-9700
omhstgeo@globetrotter.net

OMH ST-BENOIT-LABRE

Sophie St-Pierre
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télééc. : 418 227-9700
direction@ohsudchaudiere.com

OMH ST-BONAVENTURE

Thérèse Paul-Hus
Directrice
295, Cockburn
Drummondville (QC) J2C 5X6
Tél. : 819 474-1227
Télééc. : 819 474-2793
omhst-bon@sympatico.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-BONIFACE-DE-SHAWINIGAN

Sylvie Quessy
Adjointe à la direction et aux communications
660, rue Hertel
Trois-Rivières (QC) G9A 1G8
Tél. : 819 378-5241 #2103
squessy@omhtr.ca

OMH ST-BRUNO

Raymonde Dupéré-Rodgers
Directrice
191, av. St-Alphonse
Saint-Bruno (QC) G0W 2L0
Tél. : 418 343-2461
raymonde.rodgers@cgocable.ca

OMH ST-BRUNO-DE-GUIGUES

Martine Brisson
Directrice
31, rue Mouttet
Saint-Bruno-de-Guigues (QC) J0Z 2G0
Tél. : 819 629-9283
omhguigues@tlb.sympatico.ca

OMH ST-BRUNO-DE-GUIGUES

Estelle Dorion
Présidente
31, rue Mouttet
Saint-Bruno-de-Guigues (QC) J0Z 2G0
Tél. : 819 629-9283
omhguigues@tlb.sympatico.ca

OMH ST-CAMILLE-DE-LELLIS

Jean Rosa
Directeur général et secrétaire-trésorier
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
omhstgeo@globetrotter.net

OMH ST-CÉSAIRE

Manon Côté
Directrice
1145, rue Vimy
Saint-Césaire (QC) J0L 1T0
Tél. : 450 469-3015
Télé. : 450 469-5640
omh-st-cesaire@videotron.ca

OMH ST-CHARLES (BELLECHASSE)

Suzanne Bonneau
Directrice
2835, av. Royale
Saint-Charles-de-Bellechasse (QC) G0R 2T0
Tél. : 418 887-6650
Télé. : 418 887-6650
omhsaintcharles@globetrotter.net

OMH ST-CHARLES-BORROMÉE

Michel Laporte
Directeur
315, rue Flammand
Joliette (QC) J6E 7H7
Tél. : 450 759-1093
Télé. : 450 759-6547
omhj@videotron.ca

OMH ST-CLÉMENT

Line Caron
Directrice
25 A, rue St-Pierre C.P. 40
Saint-Clément (QC) G0L 2N0
Tél. : 418 963-2258
Télé. : 418 963-2619
lcaron@st-clement.qc.ca

OMH ST-CLET

Pierrette Sauvé
Présidente
580, rte 201 C.P. 279
Saint-Clet (QC) J0P 1S0
Tél. : 450 456-3275

OMH ST-CÔME

Josée Perreault
Directrice
3220, 12e Avenue
Rawdon (QC) J0K 1S0
Tél. : 450 834-3317
Télé. : 450 834-6418
omhrawdon@gmail.com

OMH ST-CÔME-LINIÈRE

Roméo Rodrigue
Directeur
443, rte Kennedy
Saint-Côme-Linière (QC) G0M 1J0
Tél. : 418 685-3204
Télé. : 418 685-1277
omhstcome@axion.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-CUTHBERT

Richard Lauzon
Directeur
1891, Principale
Saint-Cuthbert (QC) J0K 2C0
Tél. : 450 836-4852
Télééc. : 418 836-4833
mairie@st-cuthbert.qc.ca

OMH ST-CYPRIEN

Sylvie Ouellet
Directrice
223, rue Principale
Saint-Cyprien (QC) G0L 2P0
Tél. : 418 963-3549
Télééc. : 418 963-7268
ouelletsy@sympatico.ca

OMH ST-CYPRIEN-DE-BELLECHASSE

Pauline Fortier
Directrice
486 A, rang Fortier
Saint-Cyprien (QC) G0R 1B0
Tél. : 418 383-3324
Télééc. : 418 383-5269
dlanglois@sogetel.net

OMH ST-CYRILLE (WENDOVER)

Liette Lafond
Directrice
45, rue Boisvert
Saint-Cyrille-de-Wendover (QC) J1Z 1R2
Tél. : 819 397-4891
Télééc. : 819 397-5991
omhstcyrille@cgocable.ca

OMH ST-DAMASE-DE-L'ISLET

Lyne Lord
Directrice
14, de la Rivière
Saint-Damase-de-L'Islet (QC) G0R 2X0
Tél. : 418 598-3629
Télééc. : 418 598-3628
lyne.lord@videotron.ca

OMH ST-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Daniel Guillemette
Directeur général
170, ch. Métivier
Saint-Damien-de-Buckland (QC) G0R 2Y0
Tél. : 418 789-3147
Télééc. : 418 789-2545
direction@omhplainesetmonts.com

OMH ST-DAVID

Alain Letendre
Directeur
67, Principale
Saint-David (QC) J0G 1L0
Tél. : 450 789-2941
Télééc. : 450 789-2941
gestion.hlm@scgetel.net

OMH ST-DENIS-DE-BROMPTON

Gilles Morissette
Directeur
54, rue St-Georges #230
Windsor (QC) J1S 1J5
Tél. : 819 845-3476
Télééc. : 819 845-3476
office.municipal.habitation@gmail.com

OMH ST-DENIS-SUR-RICHELIEU

Jacinthe Forcier
Directrice
108, Phaneuf
Saint-Denis-sur-Richelieu (QC) J0H 1K0
Tél. : 450 787-9990
omh-st-denis@videotron.ca

OMH ST-DOMINIQUE

Jean-Claude Ladouceur
Directeur
1925, av. Pratte #100
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8R7
Tél. : 450 774-5188 #34
Télééc. : 450 774-0781
jc.ladouceur@omhsthyacinthe.ca

OMH ST-DONAT

Sylvia Fournier
450, rue Bellevue
Saint-Donat (QC) J0T 2C0
Tél. : 418 739-3389
Télééc. : 418 739-3489
sylviaomh@cgocable.ca

OMH ST-DONAT (RIMOUSKI)

Sylvie Fournier
Directrice
111, rue Desgagné #12
Saint-Donat (QC) G0K 1L0
Tél. : 418 739-3389
Télééc. : 418 739-3389
sylviaomh@cgocable.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH STE-AGATHE

Rosaire Lambert
Directeur et secrétaire-trésorier
400, rue Gosford O.
Sainte-Agathe-de-Lotbinière (QC) G0S 2A0
Tél. : 418 380-8135
Télé. : 418 728-4466
omhstagathe@coopsteagathe.com

OMH STE-AGATHE-DES-MONTS

Thérèse Tourangeau
Présidente
16, rue Chapleau
Sainte-Agathe-des-Monts (QC) J8C 2L4
Tél. : 819 326-0733
omhsainteagathe@bellnet.ca

OMH STE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

Rosella Lévesque-Hudon
Directrice
190, rte Hudon
Sainte-Angèle-de-Méridci (QC) G0J 2H0
Tél. : 418 775-3783
Télé. : 418 775-9642
rosella50@globetrotter.net

OMH STE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

Jacqueline Pelletier
Directrice
715, rue Chambly
Marieville (QC) J3M 1H2
Tél. : 450 460-0213
pelletier.jacqueline@sympatico.ca

OMH STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

Gaston Boisvert
Directeur général
10270, av. Royale C.P. 1021
Sainte-Anne-de-Beaupré (QC) G0A 3C0
Tél. : 418 827-4501
Télé. : 418 827-8845
omhsteanne@videotron.ca

OMH STE-ANNE-DE-PORTNEUF

Cathy Fortin
Directrice
691, rue Principale
Colombier (QC) G0H 1P0
Tél. : 418 587-0401
cathy.fortin99@videotron.ca

OMH STE-ANNE-DES-MONTS

Michel Hallé
Directeur
120, 3e Avenue O.
Sainte-Anne-des-Monts (QC) G4V 1K6
Tél. : 418 763-2623
Télé. : 418 763-7287
omhdm@globetrotter.net

OMH STE-ANNE-DE-SOREL

Jean-Pierre Payette
Directeur
11, rue Houde
Sorel-Tracy (QC) J3P 6H7
Tél. : 450 746-4797
Télé. : 450 908-1476
gauthier.jeanpierre@videotron.ca

OMH STE-ANNE-DES-PLAINES

Carole Marquis
Directrice
144, Monseigneur Chaumont
Sainte-Anne-des-Plaines (QC) J0N 1H0
Tél. : 514 984-8749
dhogue@videotron.ca

OMH STE-AURÉLIE

Linette Morin
Directrice
289, rang St-Joseph
Sainte-Aurélié (QC) G0M 1M0
Tél. : 418 593-3106
Télé. : 418 593-3106
omhste-aurelie@sogetel.net

OMH STE-BÉATRIX

Carole Michaud
Directrice
omhstebeatrice@hotmail.com
11, rue Panet
Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0
Tél. : 450 834-6387

OMH STE-BRIGIDE-D'IVERVILLE

Jocelyne Giroux
Directrice
1132, rang Rivière O.
Sainte-Brigide-d'Iberville (QC) J0J 1X0
Tél. : 450 293-2208
Télé. : 450 293-2185
omh@sainte-brigide.qc.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH STE-CLAIRE

Serge Gagnon
Directeur
82, boul. Bégin
Sainte-Claire (QC) G0R 2V0
Tél. : 418 883-3314
Télé. : 418 883-3845
omhclaire@hotmail.com

OMH STE-CLAIRE

Marc-Guy Létourneau
Directeur
82, boul. Bégin
Sainte-Claire (QC) G0R 2V0
Tél. : 418 883-3593 #0
omhclaire@hotmail.com

OMH ST-EDMOND

Colette Gobeil
Directrice
550, rue Principale C.P. 9
Saint-Edmond-les-Plaines (QC) G0W 2M0
Tél. : 418 274-6244
Télé. : 418 274-5629
bojours@destination.ca

OMH STE-EULALIE

Madeleine Robillard
Directrice
379, rang des Érables
Sainte-Eulalie (QC) G0Z 1E0
Tél. : 819 225-4944
Télé. : 819 225-4944
omhsteeulalie@tlb.sympatico.ca

OMH STE-FÉLICITÉ

Yves Chassé
Directeur
192, rue St-Joseph C.P. 9
Sainte-Félicité (QC) G0J 2K0
Tél. : 418 733-4628
Télé. : 418 733-8377
ste-felicite@mrcdematane.qc.ca

OMH STE-HEDWIDGE

Jacques Tremblay
Directeur
100, ch. de la Lièvre
Sainte-Hedwidge (QC) G0W 2R0
Tél. : 418 275-0524
omh000067@gmail.com

OMH STE-HÉLÈNE (KAMOURASKA)

Jeanne D'Arc Laplante
Directrice
320, rue Tardif
Sainte-Hélène-de-Kamouraska (QC) G0L 3J0
Tél. : 418 492-3774
Télé. : 418 492-3774
lapjd@videotron.ca

OMH STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Marie-Claire Laplante
Directrice
306, 5e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (QC) J0H 1M0
Tél. : 450 791-2462
Télé. : 450 791-2559
omh_stehelene@cablevision.qc.ca

OMH STE-JULIE

Michel Bois
Directeur
C.P. 637
Sainte-Julie (QC) J3E 1X9
Tél. : 450 441-4474
bois.michel@videotron.ca

OMH STE-JUSTINE

Gilles Vézina
Directeur
167, rte 204 C.P. 10
Sainte-Justine (QC) G0R 1Y0
Tél. : 418 383-5397
Télé. : 418 383-5398
sjustine@sogetel.net

OMH STE-LUCE

Sylvia Fournier
Directrice
91, St-Pierre E.
Sainte-Luce (QC) G0K 1P0
Tél. : 418 739-3389
Télé. : 418 739-3489
sylviaomh@cogocable.ca

OMH STE-MADELEINE

Jean-Claude Ladouceur
Directeur
1925, av. Pratte #100
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8R7
Tél. : 450 774-5188 #34
Télé. : 450 774-0781
jc.ladouceur@omhsthyacinthe.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH STE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Louise Rivest
Directrice
315, rue Flamand
Joliette (QC) J6E 7H7
Tél. : 450 759-1093
louise_rivest@videotron.ca

OMH STE-MARTINE

Claude Arton
Directrice
24, rue des Pins
Sainte-Martine (QC) J0S 1V0
Tél. : 514 462-5744
claud.arton@videotron.ca

OMH STE-MÉLANIE

Martine Malo
Directrice
70, des Ormes C.P. 189
Sainte-Mélanie (QC) J0K 3A0
Tél. : 450 889-5871
omh.sainte-melanie@intermonde.net

OMH STE-MONIQUE (LAC-ST-JEAN)

Jean-Claude Duchesne
Directeur
101, rue Honfleur
Sainte-Monique (QC) G0W 2T0
Tél. : 418 347-3592
Télé. : 418 347-3335
ste.monique@qc.aira.com

OMH STE-PERPÉTUE (NICOLET)

Paul Jutras
Directeur
49, Ste-Anne
Sainte-Perpétue (QC) J0C 1R0
Tél. : 819 293-5821
Télé. : 819 293-8691
jutrasp@ntic.qc.ca

OMH ST-ÉPHREM-DE-BEAUCE

Thérèse Bolduc
Secrétaire-trésorière
430, 15e Rue O.
La Guadeloupe (QC) G0M 1G0
Tél. : 418 459-6997
smcc@tlb.sympatico.ca

OMH ST-ÉPIPHANE

Marie-Hélène Santerre
Directrice
528, rang 1
Saint-Épiphanie (QC) G0L 2X0
Tél. : 418 867-2471
helrich@xplornet.ca

OMH STE-SOPHIE

Nathalie Bernier
Directrice générale
125, rue Hubert
Sainte-Sophie (QC) J5J 1R3
Tél. : 514 826-9190
omh.ste.sophie@videotron.ca

OMH STE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

Jeannette Bellefeuille
Directrice
258, St-Antoine
Sainte-Sophie-de-Lévrard (QC) G0X 3C0
Tél. : 819 288-5498
Télé. : 819 288-5498
jean.bellefeuille@sympatico.ca

OMH STE-THÈCLE

Marcel Lefebvre
Directeur
830, rue St-Jacques
Sainte-Thècle (QC) G0X 3G0
Tél. : 418 289-2008
Télé. : 418 289-3014
lumar1@globetrotter.net

OMH STE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Denis Beaudin
C.P. 156
Sainte-Thérèse-de-Gaspé (QC) G0C 3B0
Tél. : 418 385-3313
Télé. : 418 385-1344
omhstdg@bmcable.ca

OMH ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Sylvie Quessy
Adjointe à la direction et aux communications
660, rue Hertel
Trois-Rivières (QC) G9A 1G8
Tél. : 819 378-5241 #2103
squessy@omhtr.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-EUGÈNE

Pauline Côté-Dallaire
Directrice
780, rue St-Louis
Saint-Eugène (QC) J0C 1J0
Tél. : 819 396-3231
Télééc. : 819 396-3231
paulinedallaire@gmail.com

OMH STE-VICTOIRE-DE-SOREL

Martine Boileau
Directrice
11, rue Houde
Sorel-Tracy (QC) J3P 6H7
Tél. : 450 746-4797
Télééc. : 450 908-1476
gauthier.jeanpierre@videotron.ca

OMH ST-FABIEN

Murielle Cloutier
12, 10e Avenue S.
Saint-Fabien (QC) G0L 2Z0
Tél. : 418 869-2950
Télééc. : 418 869-3265

OMH ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Jean-Guy Lemarbré
Président
95, rue de la Mairie
Saint-Faustin--Lac-Carré (QC) J0T 1J2
Tél. : 819 425-5506
Télééc. : 819 425-7255
celinedanis@hotmail.com

OMH ST-FÉLICIEN

Louise Dufour
Directrice générale
1228, Vaudreuil
Saint-Félicien (QC) G8K 1A4
Tél. : 418 679-2315
Télééc. : 418 679-2333
ohstfelicien@videotron.ca

OMH ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

Nicole Audet Paquin
Directrice et secrétaire
5, rue de l'Église
Saint-Félix-de-Dalquier (QC) J0Y 1G0
Tél. : 819 732-2288
Télééc. : 819 732-4245
jypaquin@cableamos.com

OMH ST-FÉLIX-DE-KINGSEY

Josée Vendette
Directrice
6025, rue Principale
Saint-Félix-de-Kingsey (QC) J0B 2T0
Tél. : 819 388-7286
Télééc. : 819 478-5015
josevend@yahoo.com

OMH ST-FÉLIX-DE-VALOIS

Josée Perreault
Directrice
5220, rue Lionel
Saint-Félix-de-Valois (QC) J0K 2M0
Tél. : 450 834-3317
Télééc. : 450 834-6418
omhrawdon@gmail.com

OMH ST-FÉLIX-DE-VALOIS

Pierrette Rocheleau
Directrice
5220, rue Lionel
Saint-Félix-de-Valois (QC) J0K 2M0
Tél. : 450 889-4597
omhrawdon@hotmail.com

OMH ST-FÉLIX-D'OTIS

Gina Brassard
Directrice
455, Principale
Saint-Félix-d'Otis (QC) G0V 1M0
Tél. : 418 544-9122
Télééc. : 418 544-9122
omh@st-felix-dotis.qc.ca

OMH ST-FERRÉOL-LES-NEIGES

Ghyslain Leclerc
Directeur
3397, av. Royale
Saint-Ferréol-les-Neiges (QC) G0A 3R0
Tél. : 418 826-2082
Télééc. : 418 826-0487

OMH ST-FRANÇOIS-D'ASSISE

Pauline Gallant
457, ch. Central
Saint-François-d'Assise (QC) G0J 2N0
Tél. : 418 299-2066
Télééc. : 418 299-3037
munstfrs@globetrotter.net

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-FRANÇOIS-DE-SALES

Rolande Desbiens
Directrice
1074, rte 155 (Victor Delmarre)
Lac-Bouchette (QC) G0W 1V0
Tél. : 418 348-6481
rolande54@plornet.com

OMH ST-FRANÇOIS-DE-SALES

Gabrielle Munger
Directrice
1074, rte 155 (Victor Delmarre)
Lac-Bouchette (QC) G0W 1V0
Tél. : 418 348-6479
Télé. : 418 348-6479
gabrielle.munger@hotmail.com

OMH ST-FRANÇOIS-DU-LAC

Diane Martineau
Directrice
444, rue Notre-Dame
Saint-François-du-Lac (QC) J0G 1M0
Tél. : 450 808-6074
omhstfrancoisdulac@gmail.com

OMH ST-FRÉDÉRIC

Jean Rosa
Directeur général et secrétaire-trésorier
11400, 1re Avenue 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
omhstgeo@globetrotter.net

OMH ST-FRÉDÉRIC

Sophie St-Pierre
11400, 1re Avenue 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
direction@ohsudchaudiere.com

OMH ST-FULGENCE

Lucette Tremblay
Présidente
253, rue Saguenay C.P. 70
Saint-Fulgence (QC) G0V 1S0
Tél. : 418 674-2588
Télé. : 418 674-9213
fabienne@ville.st-fulgence.qc.ca

OMH ST-GABRIEL

André Ethier
Directeur
50, rue Maskinongé C.P. 986
Saint-Gabriel (QC) J0K 2N0
Tél. : 450 835-5625
Télé. : 450 836-1400
ethier.omh@gmail.com

OMH ST-GABRIEL (RIMOUSKI)

Anne-Marie Bouchard
Directrice
223, Principale
Saint-Gabriel-de-Rimouski (QC) G0K 1M0
Tél. : 418 798-4954
Télé. : 418 798-4954
a.fournier@globetrotter.net

OMH ST-GABRIEL-LALEMANT

Gina Lévesque
Directrice
44, rue Principale
Saint-Gabriel-Lalemant (QC) G0L 3E0
Tél. : 418 852-2056
omhstgab@videotron.ca

OMH ST-GÉDÉON

Nadine Tremblay
Directrice
104, rue Lévesque
Saint-Gédéon (QC) G0W 2P0
Tél. : 418 345-8308
Télé. : 418 345-8308
omh.saint-gedeon@cgocable.ca

OMH ST-GEORGES

Jean Rosa
Directeur général
11400, 1re Av 2ème étage #local 108
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
omhstgeo@globetrotter.net

OMH ST-GEORGES

Sophie St-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière
11400, 1re Av 2ème étage #local 108
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
direction@ohsudchaudiere.com

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Céline Lafleur
Directrice
235, rue St-Pierre C.P. 338
Saint-Germain-de-Grantham (QC) J0C 1K0
Tél. : 819 395-2732
Télé. : 819 395-4494
omhstgermain@cgocable.ca

OMH ST-GUILLAUME

Céline Lafleur
Directrice
170, rue St-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume (QC) J0C 1L0
Tél. : 819 396-2222
Télé. : 819 396-2071
omhstguillaume@bellnet.ca

OMH ST-HENRI

Nicole Roussin
Directrice
109, rue Allen
Saint-Henri (QC) G0R 3E0
Tél. : 418 882-6157
omhsainthenri@videotron.ca

OMH ST-HIPPOLYTE

Daniel Demis
Directeur général
484, rue Labelle #100
Saint-Jérôme (QC) J7Z 5L7
Tél. : 450 436-8095
daniel.denis@omhstjerome.qc.ca

OMH ST-HONORÉ

Stéphane Leclerc
Directeur
3611, boul. Martel
Saint-Honoré (QC) G0V 1L0
Tél. : 418 673-3405
Télé. : 418 673-3871
admin@ville.sthonore.qc.ca

OMH ST-HUBERT (RIVIÈRE-DU-LOUP)

Claudie Gagnon
Directrice
C.P. 185
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (QC) G0L 3L0
Tél. : 418 497-2614
Télé. : 418 497-1222
ginette000117@xplornet.ca

OMH ST-HYACINTHE

Jean-Claude Ladouceur
Directeur
1925, av. Pratte #100
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8R7
Tél. : 450 774-5188 #34
Télé. : 450 774-0781
jc.ladouceur@omhsthyacinthe.ca

OMH ST-IGNACE-DE-LOYOLA

André Éthier
Directeur
165, de L'École
Saint-Ignace-de-Loyola (QC) J0K 2P0
Tél. : 450 836-2713
ethier.omh@gmail.com

OMH ST-JACQUES-DE-LEEDS

Gaétane Bélanger
Directrice
10, rue des Pins
St-Pierre-de-Broughton (QC) G0N 1J0
Tél. : 418 334-8863
omhleeds@cgocable.ca

OMH ST-JACQUES-DE-PARISVILLE

Marielle Lafond
Directrice
975, rue Principale
Parisville (QC) G0S 1X0
Tél. : 819 292-2222
Télé. : 819 292-1514
omh@municipalite.parisville.qc.ca

OMH ST-JEAN-BAPTISTE

Jean-Claude Ladouceur
Directeur
1925, rue Pratte #100
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8R7
Tél. : 450 774-5188 #34
Télé. : 450 774-0781
jc.ladouceur@omhsthyacinthe.ca

OMH ST-JEAN-DE-DIEU

Normand Morency
Directeur
5, 3e Avenue
Saint-Jean-de-Dieu (QC) G0L 3M0
Tél. : 418 963-3529
Télé. : 418 963-2903
stjeandd@intermobilex.com

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-JEAN-DE-MATHA

France Loyer
Directrice
50, Amélie
Saint-Jean-de-Matha (QC) J0K 2S0
Tél. : 450 886-3867
Télé. : 450 886-3398
dur50loy@sympatico.ca

OMH ST-JEAN-PORT-JOLI

Joanne Chouinard
Directrice
7, place de l'Église
Saint-Jean-Port-Joli (QC) G0R 3G0
Tél. : 418 598-3084 #121
Télé. : 418 598-3085
omhsjpj@globetrotter.net

OMH ST-JÉRÔME

Daniel Denis
Directeur général
484, rue Labelle #100
Saint-Jérôme (QC) J7Z 5L7
Tél. : 450 436-8095
Télé. : 450 436-8195
omh@omhstjerome.qc.ca

OMH ST-JOACHIM

Sylvie Saillant
Directrice
8, rue Marcelotte
Saint-Joachim (QC) G0A 3X0
Tél. : 418 827-5822
omh.st.joachim@videotron.ca

OMH ST-JOSEPH-DE-BEAUCE

Pauline Boilard
Directrice
1021, av. du Palais
Saint-Joseph-de-Beauce (QC) G0S 2V0
Tél. : 418 397-5987
Télé. : 418 397-6126
omhsj@globetrotter.net

OMH ST-JOSEPH-DE-COLERAINE

Martin Cadorette
Directeur
299, rue Roberge
Saint-Joseph-de-Coleraine (QC) G0N 1B0
Tél. : 819 357-2030
cadorette.martin@sympatico.ca

OMH ST-JOSEPH-DE-SOREL

André De Guise
Directeur
243, Sheppard S.
Sorel-Tracy (QC) J3P 2P7
Tél. : 450 746-7532
Télé. : 450 742-1117
latreilleroger@hotmail.com

OMH ST-JUSTIN

Rosaire Ricard
Directeur
461, rue Duchesne
Saint-Justin (QC) J0K 2V0
Tél. : 819 227-1439

OMH ST-LÉONARD-D'ASTON

Johanne Poudrier
Directrice
437, rue Dauth
Saint-Léonard-d'Aston (QC) J0C 1M0
Tél. : 819 399-2117
Télé. : 819 399-2117
ve2ags@lino.sympatico.ca

OMH ST-LÉON-DE-STANDON

Michel Lacasse
Directeur
100 A, rue St-Pierre
Saint-Léon-de-Standon (QC) G0R 4L0
Tél. : 418 642-5034
Télé. : 418 642-2570
mun.st-leon@globetrotter.net

OMH ST-LÉON-LE-GRAND (RÉGION DE LA MAURICIE)

Francine Lalonde
Directrice
59, ch. des Ambroises
Saint-Léon-le-Grand (QC) J0K 2W0
Tél. : 819 228-9520

OMH ST-LOUIS-DE-GONZAGUE

Constance Bédard
Directrice
104, rue du Presbytère
Saint-Louis-de-Gonzague (QC) G0R 2L0
Tél. : 418 267-5163
Télé. : 418 267-5164
omhstlouis@sogetel.com

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-LOUIS-DU-HA! HA!

Gratien Ouellet
Directeur
95, rue St-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha! (QC) G0L 3S0
Tél. : 418 854-2260
Télééc. : 418 854-0717
municipalite@saintlouisduhaha.com

OMH ST-LUC-DE-BELLECHASSE

Lorette S. Jolin
Directrice
230 A, rue Principale
Saint-Luc-de-Bellechasse (QC) G0R 1L0
Tél. : 418 636-2173
Télééc. : 418 636-2173
omhst-luc@sogetel.net

OMH ST-LUDGER DE MILOT

Alain Simard
Directeur
12, rue St-Joseph S.
Alma (QC) G8B 3E1
Tél. : 418 662-6640 #222
Télééc. : 418 668-8785
omha@omhalma.qc.ca

OMH ST-MARC-DU-LAC-LONG

Claudette Beaulieu
Secrétaire
12, de L'Église
Saint-Marc-du-Lac-Long (QC) G0L 1T0
Tél. : 418 893-2643
Télééc. : 418 893-7228
admin@saintmarcdulaclong.ca

OMH ST-MARTIN

Liliane R Poulin
Directrice
25, 2e Avenue E.
Saint-Martin (QC) G0M 1B0
Tél. : 418 382-3215
Télééc. : 418 382-3276
stmartin@globetrotter.net

OMH ST-MICHEL-DES-SAINTS

Josée Perreault
Directrice
3220, 12e Avenue
Rawdon (QC) J0K 1S0
Tél. : 450 834-3317
Télééc. : 450 834-6418
omhrawdon@gmail.com

OMH ST-MICHEL-DU-SQUATEC

Rina Gagnon
Directrice
25, rue Saint-Michel C.P. 97
Saint-Michel-du-Squatec (QC) G0L 4H0
Tél. : 418 855-1123
Télééc. : 418 855-1124
omhsquatec@bellnet.ca

OMH ST-MOÏSE

Simone Beaulieu
Directrice
62, Principale
Saint-Moïse (QC) G0J 2Z0
Tél. : 418 776-2106
Télééc. : 418 776-2106
sbjean@hotmail.com

OMH ST-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE

Caroline Caux
Directrice
548, rue Saint-Louis
Saint-Narcisse-de-Beaurivage (QC) G0S 1W0
Tél. : 418 475-4682
Télééc. : 418 475-4682
omh.stnarcisse@globetrotter.net

OMH ST-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE

Maryse Trahan
Directrice
548, rue Saint-Louis
Saint-Narcisse-de-Beaurivage (QC) G0S 1W0
Tél. : 418 475-0014
omh.stnarcisse@globetrotter.net

OMH ST-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Gilles Lepage
Directeur général et secrétaire trésorier
17, rue du Versant
Saint-Narcisse-de-Rimouski (QC) G0K 1S0
Tél. : 418 735-6068
Télééc. : 418 735-6021
omhsndr@globetrotter.net

OMH ST-NAZAIRE

Alain Simard
Directeur
12, St-Joseph Sud
Alma (QC) G8B 3E1
Tél. : 418 662-6640 #222
Télééc. : 418 668-8785
omha@omhalma.qc.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-NAZAIRE

Kathy Tremblay
Directrice
12, St-Joseph Sud
Alma (QC) G8B 3E1
Tél. : 418 662-4154
Télé. : 418 662-5467
ktremblay@ville.saint-nazaire.qc.ca

OMH ST-NAZAIRE-DE-DORCHESTER

Jacques Bruneau
Directeur
98, rte Émile-Lachance
Saint-Nazaire-de-Dorchester (QC) G0R 3T0
Tél. : 418 642-2249
jbruneau@globetrotter.net

OMH ST-NÉRÉE

André Dutil
Directeur
2122, rue Principale
Saint-Nérée (QC) G0R 3V0
Tél. : 418 243-2818
omhstnerée@globetrotter.net

OMH ST-ODILON-DE-CRANBOURNE

Sylvie Vachon
Directrice
210, Langevin
Saint-Odilon-de-Cranbourne (QC) G0S 3A0
Tél. : 418 464-4279
Télé. : 418 464-4278
vachons@sogetel.net

OMH STOKE

Robert Lessard
Directeur
384, 11e Avenue N. #1
Sherbrooke (QC) J1E 2V6
Tél. : 819 562-1154
omhstoke@videotron.ca

OMH STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Paulyne Rodrigue
Directrice
2514, ch. des Trois-Lacs
Stoneham-et-Tewkesbury (QC) G0A 4P0
Tél. : 418 848-2439
Télé. : 418 848-0887
bino@ccapcable.com

OMH ST-OURS

Nicole Duhamel
Directrice
264, rue Robidoux
Sorel-Tracy (QC) J3P 7Y2
Tél. : 450 743-0033
Télé. : 450 743-0034
omhsorel-tracy@qc.aira.com

OMH ST-PACÔME

Ginette Lauzier
Directrice
29, rue Saint-Louis
Saint-Pacôme (QC) G0L 3X0
Tél. : 418 852-2785
Télé. : 418 852-1036
lauzierg@hotmail.com

OMH ST-PASCAL

Jean-Marie Dionne
Directeur
607, av. Martin
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-2877
Télé. : 418 492-2904
officehabitationstpascal@bellnet.ca

OMH ST-PAUL

Lise Locat
Directrice
14, rue Brassard
Saint-Paul (QC) J0K 3E0
Tél. : 450 759-6065
Télé. : 450 759-6065
liselocat@videotron.ca

OMH ST-PAUL-D'ABBOTSFORD

Jacqueline Pelletier
Directrice
715, rue Chambly
Marieville (QC) J3M 1H2
Tél. : 450 776-0391
Télé. : 450 460-2471
pelletier.jacqueline@sympatico.ca

OMH ST-PAULIN

Ghislain Lemay
Directeur
2831, rue Henri-Paul-Milot C.P. 173
Saint-Paulin (QC) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026
Télé. : 819 268-2890
omhstpaulin@sogetel.net

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-PHILÉMON

Jacqueline Blais
Directrice
1515, rue des Loisirs
Saint-Philémon (QC) G0R 4A0
Tél. : 418 469-3003
Télé. : 418 789-3162
omhjacqueline@oricom.ca

OMH ST-PHILLIPE-DE-NÉRI

Pierre Leclerc
Directeur
10, rue Chamberland C.P. 70
Saint-Philippe-de-Néri (QC) G0L 4A0
Tél. : 418 498-2744
Télé. : 418 498-2193
munic.s.phil.neri@qc.aira.com

OMH ST-PIE

François Tétrault
Directeur
C.P. 294
Saint-Pie (QC) J0H 1W0
Tél. : 450 772-6222
ftetault@cgocable.ca

OMH ST-PIERRE-DE-BROUGHTON

Gaétane Bélanger
Directrice
10, rue des Pins
Saint-Pierre-de-Broughton (QC) G0N 1T0
Tél. : 418 334-8863
omhstpierre@cgocable.ca

OMH ST-PIERRE-LES-BECQUETS

Line Héon
Directrice générale
130, rue des Loisirs
Saint-Pierre-les-Becquets (QC) G0X 2Z0
Tél. : 819 263-0491
Télé. : 819 263-0491
omhlesbecquets@sogetel.net

OMH ST-PIERRE-LES-BECQUETS

Martine Lafond
Directrice générale
130, rue des Loisirs
Saint-Pierre-les-Becquets (QC) G0X 2Z0
Tél. : 819 263-2622 #222
municipalite@st-pierre-les-becquets.qc.ca

OMH ST-POLYCARPE

Jacques Paiement
Directeur et secrétaire
1250, rue de l'Église
Saint-Polycarpe (QC) J0P 1X0
Tél. : 450 265-3777

OMH ST-PRIME

Chantale Jean
Directrice
91, rue Guy
Saint-Prime (QC) G8J 1K3
Tél. : 418 251-3051
Télé. : 418 251-1281
chantaljean1@hotmail.com

OMH ST-PROSPER

Jean Rosa
Directeur général et secrétaire-trésorier
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
omhstgeo@globetrotter.net

OMH ST-PROSPER

Sophie St-Pierre
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
direction@ohsudchaudiere.com

OMH ST-RAPHAËL

Clermont Rousseau
Directeur
59, Pelchat C.P. 113
Saint-Raphaël (QC) G0R 4C0
Tél. : 418 654-6179
omhste-croix@globetrotter.net

OMH ST-RENÉ-DE-MATANE

Louise Ouellet
Directrice
C.P. 117
Saint-René-de-Matane (QC) G0J 3E0
Tél. : 418 224-3843
Télé. : 418 224-3885
omhstrenedematane@globetrotter.net

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-ROBERT

Rachel Trépanier
Directrice
4, rue Chambly
Sainte-Victoire-de-Sorel (QC) J0G 1T0
Tél. : 450 782-2733

OMH ST-ROCH-DE-RICHELIEU

Nicole Duhamel
Directrice
675, rue Principale
Saint-Roch-de-Richelieu (QC) J0L 2M0
Tél. : 450 746-5169
Télé. : 450 785-2115
omhstaro@tlb.sympatico.ca

OMH ST-SÉBASTIEN

Nancy Talbot
Directrice
637, rue Dorval
Saint-Sébastien (QC) G0Y 1M0
Tél. : 418 486-2073
Télé. : 418 486-2073
ntalbotfrob@tellambton.net

OMH ST-SÉVERIN

Manon Bourassa
Directrice
360, rue des Hérons
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (QC) G0X 3J0
manon_bourassa@hotmail.com

OMH STS-GERVAIS ET PROTAIS

Thérèse Larrivée
Directrice
27, rue des Aînés
Saint-Gervais (QC) G0R 3C0
Tél. : 418 916-6606
Télé. : 418 885-9476
omhgervais@videotron.ca

OMH ST-SIMÉON

Sylvie Foster
Directrice
502, rue Saint-Laurent
Saint-Siméon (QC) G0T 1X0
Tél. : 418 620-5010 #5702
Télé. : 418 620-5011
sylvie.foster@saintsimeon.ca

OMH ST-SYLVÈRE

Nicole Lessard-Jobin
Directrice
550, 6e Rang
Saint-Sylvere (QC) G0Z 1H0
Tél. : 819 285-2314
Télé. : 819 285-2314
omhstsylvere@gmail.com

OMH ST-TÉLESPHORE

Colette Leblanc
Directrice
1421, rte 340
Saint-Télesphore (QC) J0P 1Y0
Tél. : 450 269-3098
Télé. : 450 269-2257
omh@xittel.ca

OMH ST-THARCISIUS

Rita Rioux-Angers
Directrice
565, du Moulin
Saint-Tharcisus (QC) G0J 3G0
Tél. : 418 629-2654
Télé. : 418 629-4509
r.rioux@hotmail.com

OMH ST-THÉOPHILE

Francine L. Poulin
Directrice
665, rue Principale
Saint-Théophile (QC) G0M 2A0
Tél. : 418 597-3000
omhtheo@cgcable.ca

OMH ST-THOMAS

Johanne Normand
Directrice
1, rue Robitaille
Saint-Thomas (QC) J0K 3L0
Tél. : 450 759-2471
omhst-thomas@hotmail.com

OMH ST-THOMAS-DIDYME

Dolorès Coutu
Directrice
C.P. 1003
Saint-Thomas-Didyme (QC) G0W 1P0
Tél. : 418 274-2648
Télé. : 418 274-5141
omhstthomasdidyme@hotmail.com

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH ST-TITE

Claude Lafontaine
Directeur
561, rue St-Paul C.P. 4032
Saint-Tite (QC) G0X 3H0
Tél. : 418 365-7210
omhst-tite@cgocable.ca

OMH ST-ULRIC

Éva Robichaud
Directrice
168, av. Ulric-Tessier
Saint-Ulric (QC) G0J 3H0
Tél. : 418 737-4724
Télé. : 418 737-9053
robichaud_eva@yahoo.com

OMH ST-URBAIN-PREMIER

Annie Lemieux
Directrice générale
186, ch. Saint-Louis
Beauharnois (QC) J6N 2H9
Tél. : 450 429-5798
Télé. : 450 429-5363
directeur@omhbeauharnois.com

OMH ST-VALLIER

Yolande Tanguay
Directrice
345, rue Rainville
Saint-Vallier (QC) G0R 4J0
Tél. : 418 884-2545
omhdest-vallier@globetrotter.net

OMH ST-VICTOR

Marc Bélanger
Directeur
287, Marchand
Saint-Victor (QC) G0M 2B0
Tél. : 418 588-6854
Télé. : 418 588-6855
info@st-victor.qc.ca

OMH ST-WENCESLAS

Nicole Jobin
Directrice
1215, rue Lessard
Saint-Wenceslas (QC) G0Z 1J0
Tél. : 819 285-2314
omhstwenceslas@gmail.com

OMH ST-ZACHARIE

Jean Rosa
Directeur général et secrétaire-trésorier
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
omhstgeo@globetrotter.net

OMH ST-ZACHARIE

Sophie St-Pierre
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
direction@ohsudchaudiere.com

OMH ST-ZÉNON

Sylvie Champagne
Directrice
90, rue St-Viateur
Saint-Zénon (QC) J0K 3N0
Tél. : 450 884-5243
Télé. : 450 884-0592
schampagne2@sympatico.ca

OMH ST-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL

Claude Lemire
Directeur
50, rue Louise Dumoulin
Saint-Zéphirin-de-Courval (QC) J0G 1V0
Tél. : 450 564-2004
Télé. : 450 564-2009
claud.omh@cgocable.ca

OMH ST-ZOTIQUE

Francine S. Bernier
Directrice
155, 37e Avenue
Saint-Zotique (QC) J0P 1Z0
Tél. : 450 267-4471
Télé. : 450 747-3058
omh.stz@cgocable.ca

OMH TADOUSSAC

Jacques Bussièrès
Directeur
162, rue des Jésuites C.P. 249
Tadoussac (QC) G0T 2A0
Tél. : 418 235-1415
Télé. : 418 235-4433

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH TÉMISCAMING

Louise Forget
Présidente
20, rue Riordon
Témiscaming (QC) J0Z 3R0
Tél. : 819 627-1027
omhtemiscamingue@cablevision.qc.ca

OMH TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

Nancy Bouchard
Directrice-générale
672, rue Commerciale
Témiscouata-sur-le-Lac (QC) G0L 1X0
Tél. : 418 899-2720 #1
Télé. : 418 899-6470
admin.omhtemis@videotron.ca

OMH TERRASSE-VAUDREUIL

Sylvie Pigeon
Directrice
90, 23e Avenue
Pincourt (QC) J7V 4R9
Tél. : 514 646-1841

OMH TERREBONNE

Marc Charbonneau
Directeur général
404, boul. Terrebonne #1
Terrebonne (QC) J6W 2G8
Tél. : 450 471-9424
Télé. : 450 471-9434
omht@omht.ca

OMH THETFORD MINES

Claude Turcot
Directeur
615, rue Monfette E.
Thetford Mines (QC) G6G 7H4
Tél. : 418 338-3556
Télé. : 418 338-6304
claudeturcot@qc.aira.com

OMH TOURVILLE

Normand Blier
Directeur
962, rue des Trembles #100
Tourville (QC) G0R 4M0
Tél. : 418 359-2106
Télé. : 418 359-3671
municipal.tourville@globetrotter.net

OMH TRING-JONCTION

Jean Rosa
Directeur général et secrétaire-trésorier
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
omsstgeo@globetrotter.net

OMH TRING-JONCTION

Jean Rosa
Directeur général et secrétaire-trésorier
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
omhstgeo@globetrotter.net

OMH TRING-JONCTION

Sophie St-Pierre
11400, 1re Av 2ème étage
Saint-Georges (QC) G5Y 5S4
Tél. : 418 228-0239
Télé. : 418 227-9700
direction@ohsudchaudiere.com

OMH TROIS-PISTOLES

Jean-Guy Riou
Directeur
537, Roitelets C.P. 7115
Trois-Pistoles (QC) G0L 4K0
Tél. : 418 851-1746
Télé. : 418 851-4007
omh3p@bellnet.ca

OMH TROIS-RIVIÈRES

Sylvie Quessy
Responsable - Direction générale et
communication du gestionnaire
660, rue Hertel
Trois-Rivières (QC) G9A 1G8
Tél. : 819 378-5241 #2103
Télé. : 819 378-0271
info@omhtr.ca

OMH UPTON

André Marchessault
Directeur
368, rue Bernard C.P. 356
Upton (QC) J0H 2E0
Tél. : 450 546-4286

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH VAL-BRILLANT

Martine Sirois
Directrice
10, St-Louis
Val-Brillant (QC) G0J 3L0
Tél. : 418 742-3854
omhvalbrillan@outlook.com

OMH VALCOURT

Daniel Gagné
Directeur
1240, Jeanne-Mance #4
Valcourt (QC) J0E 2L0
Tél. : 450 532-3188
Télé. : 450 532-1215
omhvalco@cooptel.qc.ca

OMH VAL-DAVID

André Desjardins
Directeur
1366, La Rivière C.P. 16
Val-David (QC) J0T 2N0
Tél. : 819 322-2900
Télé. : 819 322-6327
boujac@sympatico.ca

OMH VAL-DES-MONTS

Paul Osborne
Directeur général
36, rue l'Entaille
Gatineau (QC) J8V 4E1
Tél. : 819 664-4970
Télé. : 819 561-6898
jposborne@videotron.ca

OMH VAL-D'OR

Christine Kleinhans
Directrice
1273, Delorimier
Val-d'Or (QC) J9P 5S6
Tél. : 819 825-8280
Télé. : 819 825-1523
omhvaldck@cablevision.qc.ca

OMH VAL-MORIN

Claudette Laroche
Directrice
1133, 10e Avenue
Val-Morin (QC) J0T 2R0
Tél. : 450 229-3005
cclaroch@cgocable.ca

OMH VARENNES

Gaston Turcotte
Directeur
2250, René-Gaultier C.P. 22
Varenes (QC) J3X 1P9
Tél. : 514 726-0092
OMH_Varenes@videotron.ca

OMH VAUDREUIL-DORION

Josiane Cardinal
Directrice
320, rue St-Charles
Vaudreuil-Dorion (QC) J7V 2L9
Tél. : 450 455-6994
Télé. : 450 455-0484
omhvaudreuil-dorion@megaquebec.net

OMH VERCHÈRES

Jacinthe Bousquet
Directrice
601, rue Baillargé
Verchères (QC) J0L 2R0
Tél. : 450 583-3563
Télé. : 450 583-3563
omhvercheres@megaquebec.net

OMH VICTORIAVILLE-WARWICK

Sébastien Brière
Directeur, secrétaire-trésorier
65, rue de l'Ermitage
Victoriaville (QC) G6P 8X3
Tél. : 819 758-5733 #222
Télé. : 819 758-3611
info@omhvw.com

OMH VILLE-MARIE

Ghislaine Dupuis
Directrice
25, du Frère-Moffette C.P. 1330
Ville-Marie (QC) J9V 1M4
Tél. : 819 629-2426
Télé. : 819 629-2186
omhvillemarie@tlb.sympatico.ca

OMH WATERLOO

Francine Lamoureux
Secrétaire
24, Côte Clark
Waterloo (QC) J0E 2N0
Tél. : 450 539-3960
Télé. : 450 539-5452
waterloo@endirect.qc.ca

Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

OMH WICKHAM

Line Lupien
Directrice
912, Principale C.P. 89
Wickham (QC) J0C 1S0
Tél. : 819 398-1179
omh.wickham@cgocable.ca

OMH WINDSOR

Lucie Lapierre
Directrice
54, rue St-Georges #230
Windsor (QC) J1S 1J5
Tél. : 819 845-3476
omhwindsor_stkb@cgocable.ca

OMH YAMACHICHE-ST-SÉVÈRE

Jacques Landry
Directeur
761, Grande Rivière Sud
Yamachiche (QC) G0X 3L0
Tél. : 819 601-8241
Télééc. : 819 296-3891
jacques.landry5@gmail.com

OMH YAMASKA

Alain Letendre
Directeur
67, rue Principale
Saint-David (QC) J0G 1L0
Tél. : 450 789-2941
Télééc. : 450 789-2941
gestion.hlm@scgetel.net

ORH DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Nadine DeBlois
Directrice générale
1083, boul. Vachon N. #207
Sainte-Marie (QC) G6E 1M8
Tél. : 418 387-0404
direction@orhnouvellebeauce.ca

ORH DE L'ÉRABLE

France Pellerin
Directrice
1675, av. Fournier
Plessisville (QC) G6L 2G5
Tél. : 819 362-8795
Télééc. : 819 362-9546
reception@orherable.com

ORH DE MONTCALM

Jean-Philippe Bisson
Directeur général
68, rue Principale #33
Saint-Esprit (QC) J0K 2L0
Tél. : 450 831-2182 #7028
info@orhmontcalm.com

ORH DE VAUDREUIL-SOULANGES

Manon Charest
Directrice générale
280, boul. Harwood #400
Vaudreuil-Dorion (QC) J7V 1Y5
Tél. : 450 218-6994 #4222
Télééc. : 450 218-6996
mcharest@orhvs.ca

ORH DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

André Croisetière
Directeur
119, rue Lafontaine
East Angus (QC) J0B 1R0
Tél. : 819 943-4281
omh-ascot-angus@videotron.ca

ORH DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

Régent Aubertin
Président
46, rue Chénier
Saint-Eustache (QC) J7R 5W6
Tél. : 450 473-1280
raubertin@sjdl.qc.ca